

AQVITANIA

TOME 26

2010

Revue interrégionale d'archéologie

Aquitaine

Limousin

Midi-Pyrénées

Poitou-Charentes

*Revue publiée par la Fédération Aquitania,
avec le concours financier*

*du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie
et de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux,
et soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS*

SOMMAIRE

AUTEURS	5
G. PARENT	
Étude de l'activité minière antique dans la région de la vallée de Baïgorry (Pyrénées-Atlantiques). Bilan provisoire	7-19
B. EPHREM	
Un établissement unique en Aquitaine romaine : les bassin à salaisons de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques).....	21-48
ANNEXE 1 - M. BERNIER	
Le mobilier céramique de Guéthary.....	49-64
ANNEXE 2 - A. COUTELAS	
Les mortiers et bétons de chaux de Guéthary	65-74
K. ROBIN, AVEC LA COLLABORATION DE V. MORTREUIL	
Un <i>villa</i> "aristocratique" à Jonzac (Charente-Maritime)	75-108
V. MORTREUIL, AVEC LA COLLABORATION DE S. GROETEMBRIL, ET CL. ALLAG	
Les décors muraux de la <i>villa</i> gallo-romaine de Jonzac	109-136
V. MATHÉ	
Apports de la prospection électromagnétique à la question de l'embarcadère de l'agglomération antique de Brion (Saint-Germain-d'Esteuil, Gironde)	137-146
L. SIMON	
Des "tablettes" en verre moulé d'époque romaine découvertes à Bordeaux (Gironde).....	147-158
E. JEAN-COURRET	
<i>Aquae versus Acqs</i> : seize siècles de la fabrique urbaine de Dax.....	159-208
Z. LECAT	
Premiers résultats de la fouille archéologique du Vallon à Saintes (Charente-Maritime).....	209-216

PROJET COLLECTIF DE RECHERCHE

Fortifications et résidences des élites du haut Moyen Âge entre Loire et Garonne.....217-224

MASTER

A. DUMAS, Le premier âge du Fer autour du confluent du Lot et de la Garonne :
réflexions à partir de l'étude du site de Chastel (Aiguillon, Lot-et-Garonne)225-236

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS 241

Karine Robin
avec la collaboration de Valérie Mortreuil

Une villa “aristocratique” à Jonzac (Charente-Maritime)

RÉSUMÉ

Depuis 2003, la fouille programmée menée par le Service Départemental d'Archéologie de la Charente-Maritime à Jonzac a permis d'identifier une vaste villa gallo-romaine (occupée du I^{er} au VII^e s.), qui succède à un premier établissement rural de l'époque augustéenne.

La surface de l'habitation, les éléments architecturaux et le décor témoignent d'un statut de demeure aristocratique de premier plan pour cette région (décor d'enduits peints, *triclinium* chauffé, thermes, salles de réceptions...). Son abandon après le VII^e s. est probablement à mettre en relation avec le développement du bourg de Jonzac à partir de l'Antiquité tardive.

MOTS-CLÉS

Villa, thermes, domaine rural, verger, temple, incinération.

ABSTRACT

Since it started in 2003, the planned archaeological excavation carried out by the Service Départemental d'Archéologie de la Charente-Maritime in Jonzac has revealed a large Gallo-Roman villa. Built on the premises of a first rural building from the Augustan age, it was occupied between the 1st and the 7th century. The surface area, the architectural elements as well as the decor show the aristocratic status of this high-standing villa (painted plasters, heated *triclinium*, baths, reception room, etc.). The site was abandoned after the 7th century, probably due to the growing activity in the centre of Jonzac initiated in the late Antiquity (*Traduction N. Fradin*).

KEYWORDS

Villa, baths, rural property, temple, incineration.

La fouille programmée de la *villa* gallo-romaine de Jonzac depuis 2003 livre un premier établissement rural de l'époque augustéenne, qui sera transformé progressivement en grande *villa* occupée jusqu'au VII^e s. La surface de cette habitation et les témoignages architecturaux indiquent qu'il s'agit d'une demeure aristocratique de premier plan pour cette région.

Située dans le sud de la Saintonge, elle est implantée à proximité des voies romaines Saintes-Pons-Blaye-Bordeaux à 13 km à l'ouest, Pons-Cahors (appelée le Chemin des Romains) à 8 km à l'ouest et Pons-Agen à 3 km au nord-est¹. Elle est, de plus, en bordure de la Seugne, affluent de la Charente en amont de Saintes (*Mediolanum Santonum*), rivière vraisemblablement navigable dans l'Antiquité (fig. 1).

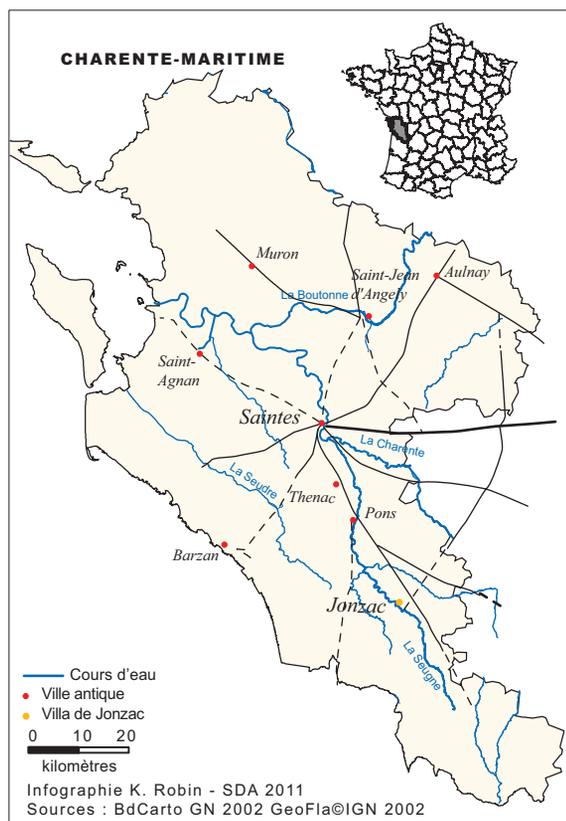


Fig. 1. Localisation de la *villa* de Jonzac.

1- Maurin 1992, 450-451 ; Maurin 1999, 50-53.

La *villa* est implantée dans un méandre de la plaine alluviale de la Seugne, sur la rive droite, au niveau de la basse terrasse de la rivière. Comme pour de nombreuses *villae*, elle est établie dans une vallée dont le profil est asymétrique².

L'habitation (*pars urbana*) occupe la façade ouest de l'établissement (estimé à 2150 m² dans son extension maximale). Son plan en "h" inversé encadre une cour intérieure privée de 5500 m² minimum (fig. 2). Les bâtiments ont livré des décors muraux qui témoignent de l'évolution de la *villa* du I^{er} s. p.C. jusqu'à la fin du III^e et au IV^e s.³. La cour agricole (*pars rustica*) s'organise à l'est de l'habitation sur un espace rectangulaire de 150 m (nord-sud) et au moins 110 m (est-ouest), soit environ 16 500 m².

Au nord de la *villa*, un parcellaire associé à un verger a été partiellement mis au jour. La fouille succincte de la *pars rustica* a permis de confirmer la présence de bâtiments de stockage de culture céréalière et/ou fourragère (grange et grenier) et d'une construction destinée à parquer les bêtes.

La fouille du site n'étant pas achevée, il s'agit ici de présenter une première synthèse qui ne permet pas encore de procéder à une étude comparative détaillée avec d'autres *villae* en Gaule romaine.

LES TÉMOINS D'UNE PREMIÈRE OCCUPATION ANTIQUE DU SITE (SECONDE MOITIÉ DU I^{er} S. A.C. – ÉPOQUE AUGUSTÉENNE) - ÉTAT 2⁴

La première occupation antique du site est partiellement attestée⁵ (dans la partie centrale du futur bâtiment 1). Il s'agit d'un fossé associé à des trous de poteaux (fig. 3).

Le plan de ces structures pourrait correspondre à un premier habitat (phase 2.1), délimité par un enclos fossoyé. L'extrémité sud du fossé St 346, orienté nord - nord-est/sud - sud-ouest, est visible sur 13 m de longueur. Le profil en V, les parois abruptes et le fond plat lui confèrent un aspect défensif. Ce fossé est contemporain d'un alignement de quatre po-

2- Lalouette, Montmaurin, Jurançon-Pont d'Oly (Balmelle 2001, 96).

3- Voir infra Mortreuil et collab.

4- L'état 1 correspond à une occupation néolithique lacunaire et non présentée ici.

5- Les structures de cette première occupation n'ont été observées que sur 140 m².

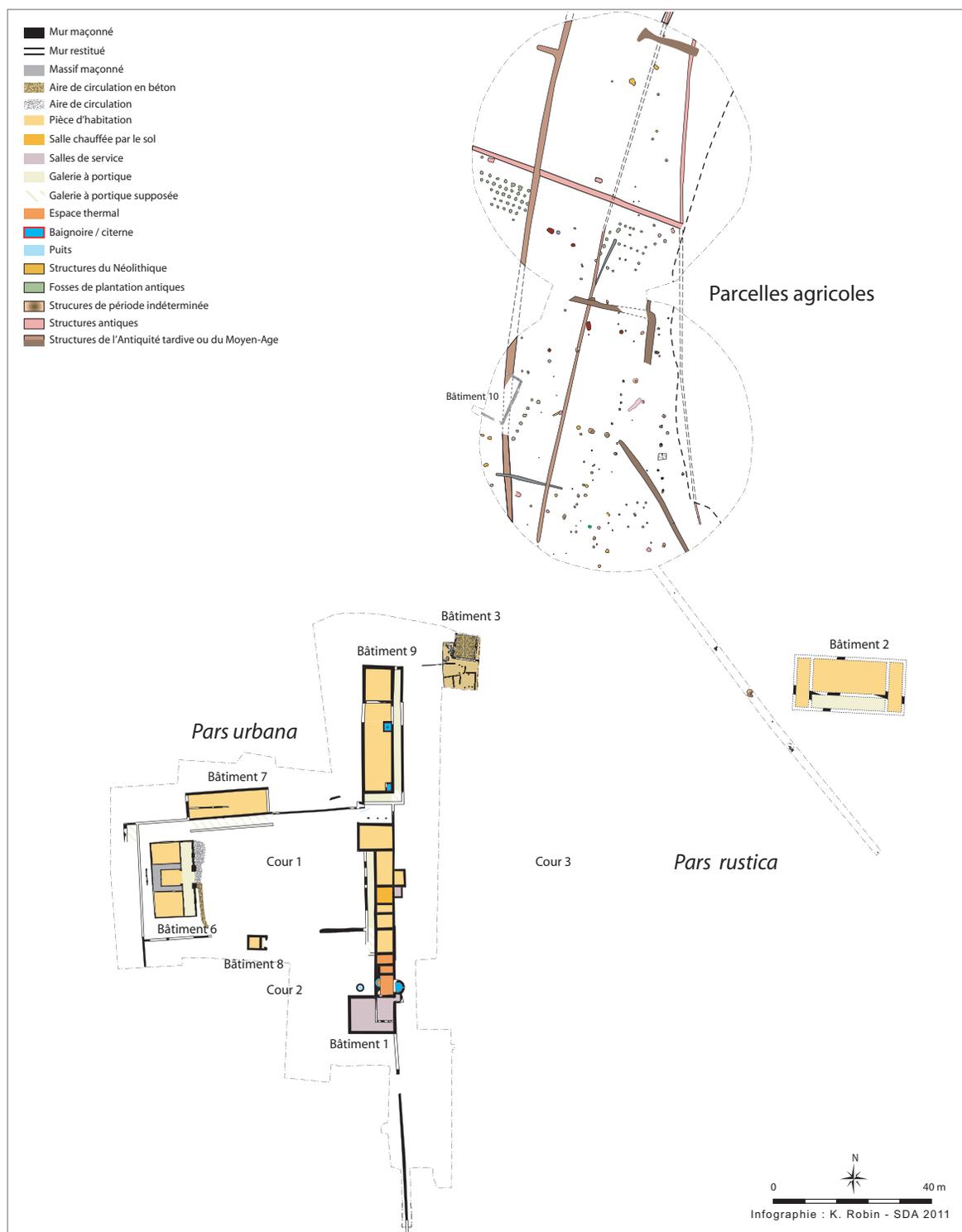


Fig. 2. Plan général de la villa.

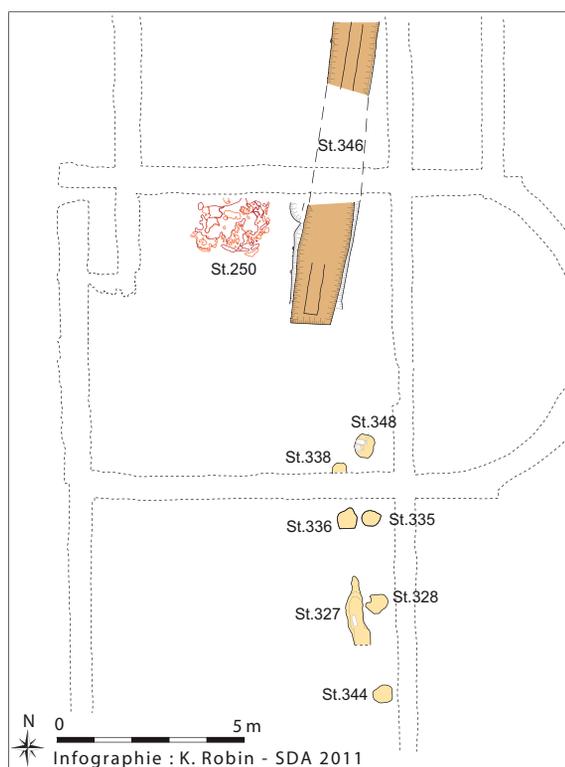


Fig. 3. Fossé et construction sur poteaux (état 2).

teaux doubles (St 338/St 348, St 335/St 336, St 328/St 327 et St 344) observé sur 9 m selon une orientation nord - nord-ouest/sud - sud-est, et d'une structure de combustion (St 250). L'exiguïté de l'espace fouillé ne permet pas de préciser si les poteaux se rattachent à un premier bâtiment ou à une palissade dans la continuité du fossé. Le peu de mobilier découvert dans le comblement de ces structures indique un *terminus post quem* dans la seconde moitié du 1^{er} s. a.C.

L'abandon se matérialise par le comblement du fossé avec un remblai de calcaire très fin et par un sédiment limoneux grisâtre pour les trous de poteaux. Ces structures sont recouvertes d'un sédiment limoneux marron avec au moins 50 % de petits galets correspondant vraisemblablement à un niveau déposé par la Seugne au cours d'un épisode climatique humide important.

Un bâtiment sur poteaux et sablières basses (phase 2.2) est ensuite construit (fig. 4). Partiellement connu sur une longueur de 13 m et une largeur de 5,20 m (environ 68 m²), son plan correspond à un aménagement à deux nefs avec poteau central (St 289). Les poteaux sont espacés de 1,50 m et reliés par des tranchées correspondant à des sablières basses (St 209, St 304, St 240, St 253 et St 277). De grands clous de construction découverts dans les trous de poteaux indiquent un assemblage de pièces de bois verticales et horizontales. Des niveaux d'occupation, installés sur la terrasse alluvionnaire, ont été identifiés au sud de ce bâtiment. Le mobilier est rare, mais il indique néanmoins une fréquentation à la période augustéenne.

À une trentaine de mètres à l'ouest, en bordure de la terrasse alluvionnaire, des structures en creux, des trous de poteaux et des niveaux d'occupation ont ponctuellement été repérés, mais il est impossible d'en préciser l'organisation.

Les bâtiments et structures ont été arasés et comblés pour laisser place à la construction de la *villa*.

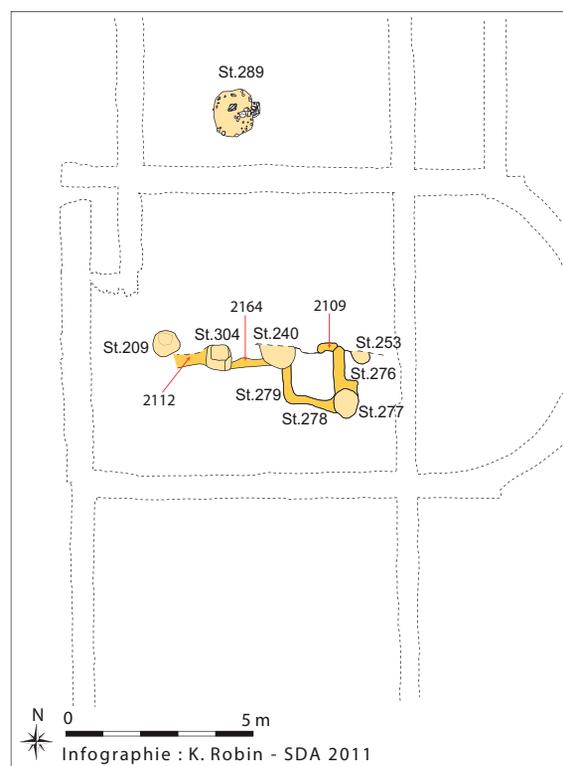


Fig. 4. Bâtiment à deux nefs sur poteaux (état 2).

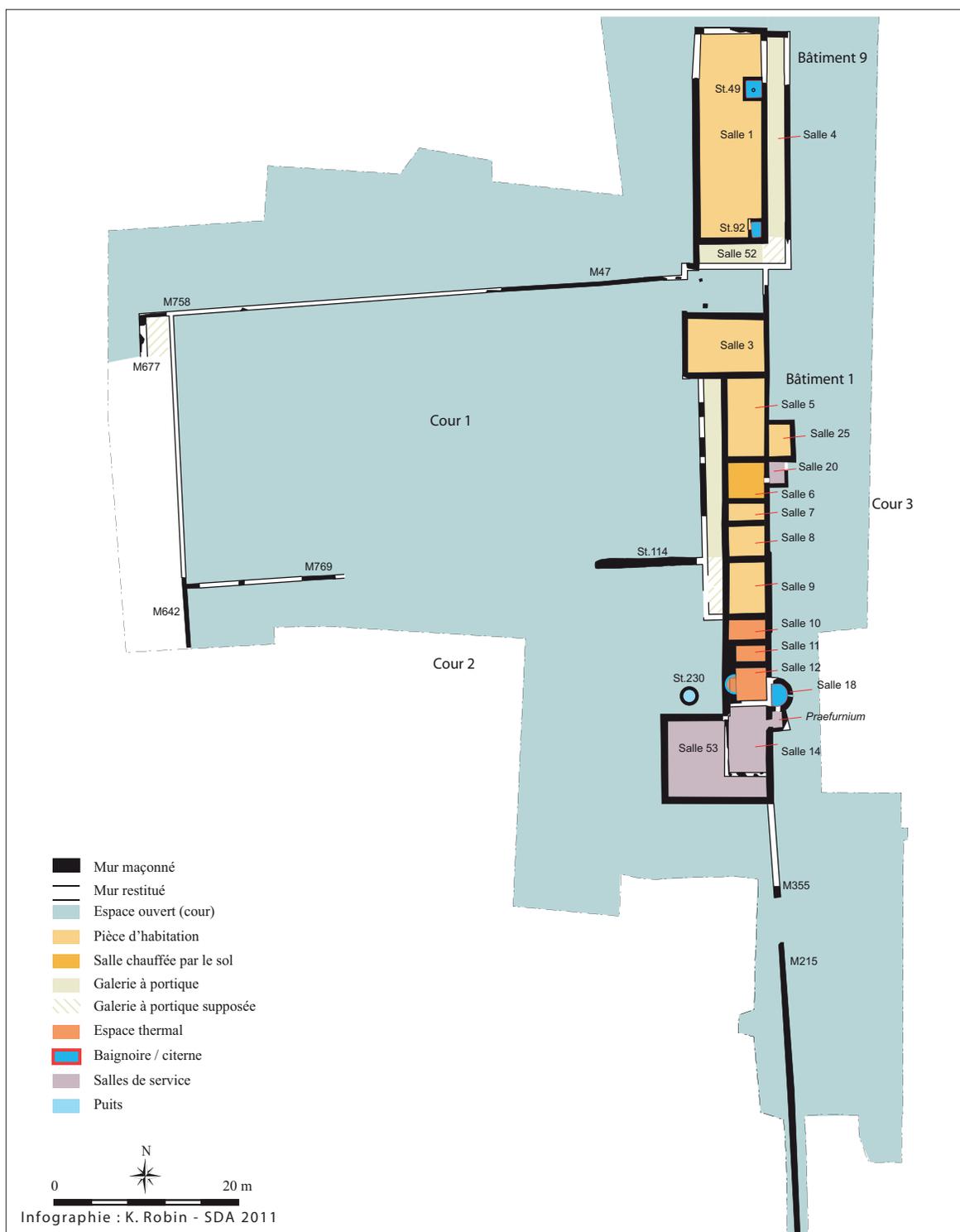


Fig. 5. Plan de la villa à la phase 3.1.

DE LA VILLA À PLAN LINÉAIRE (PREMIÈRE MOITIÉ DU I^{er} S. P.C.) À UNE VILLA ÉLABORÉE AUTOUR D'UNE COUR (II^e S. P.C.) – ÉTAT 3

La construction de la *villa* intervient dans la première moitié du I^{er} s. p.C., avec un corps de logis principal et une cour privée ouverte sur la vallée de la Seugne (phase 3.1), tandis que la *pars rustica* se développe sur la façade orientale.

La villa à plan linéaire – Phases 3.1 et 3.2

Le corps de logis principal est constitué de deux bâtiments alignés et orientés nord-sud, séparés par un petit espace ouvert (fig. 5). Les deux constructions sont réalisées en maçonnerie de très bonne qualité, avec des petits moellons équarris et des joints garnis tirés au fer. Les niveaux d'occupation contemporains de cette première phase sont datés de la première moitié - milieu du I^{er} s. p.C.

Le bâtiment 1 (449,65 m²) est de plan linéaire⁶ avec un pavillon d'angle plus large à chaque extrémité. Il correspond au type de *villa* "à plan centré, salles latérales et galerie de façade" très largement diffusé dans les provinces romaines d'Occident de l'époque augustéenne à l'Antiquité tardive⁷. Sur la façade occidentale, une galerie à portique⁸ sur saillière basse dessert les pièces en enfilade depuis le pavillon nord jusqu'à l'espace thermal au sud. Le niveau de circulation est constitué d'un sol en terre battue.

La partie nord du bâtiment se compose de huit salles (salles 3, 5 à 9, 20 et 25). L'important arasement des niveaux de sol n'en facilite pas l'interprétation. Il est toutefois possible de proposer la fonction de certaines d'entre elles. Ainsi, les grandes pièces situées à l'extrémité nord correspondent vraisemblablement aux espaces dédiés à la réception des hôtes (46,08 m² pour la salle 3 et 33,08 m² pour la salle 5).

Un coffre en pierre aménagé dans le sol de la salle 5 (St 246) (fig. 6) a livré deux vases complets ;

un pot à panse ovoïde Santrot 261 (seconde moitié du I^{er} s. p.C.) et un gobelet cylindrique à longues dépressions verticales Santrot 324 (seconde moitié du I^{er} s. et le début du II^e s. p.C.)⁹. Cette structure peut être interprétée comme un dépôt de fondation. L'accès à la salle 6, chauffée par le sol, se fait par un couloir (salle 7). Le confort dont dispose ce petit espace de 14,70 m², et sa disposition dans le bâtiment, pourraient traduire une fonction particulière, comme un *cubiculum*¹⁰. La salle de chauffe (salle 20) est repoussée sur la façade orientale du bâtiment 1, afin de minimiser les risques de propagation d'incendie. En raison de la faible stratigraphie conservée dans les espaces 8, 9 et 10, la fonction de ces salles demeure difficilement identifiable.

L'extrémité sud du bâtiment est occupée par un petit espace thermal (salles 11, 12 et 53)¹¹. Cet ensemble est rendu difficilement lisible par les aménagements des III^e et IV^e s. Il s'organise selon un plan linéaire et un parcours rétrograde. La salle 10 correspond probablement au *frigidarium* dont il ne subsiste que les murs et le sol en mortier blanc et tuileau concassé. Le *tepidarium* est situé dans la salle 11. Le *caldarium*, salle 12, est pourvu d'une exèdre dans le mur ouest de 2,31 m de diamètre pouvant accueillir un *labrum* pour les ablutions, et d'un bassin semi-circulaire, St 18¹², à l'est. Cet espace est chauffé par le *praefurnium* de St 18. La *suspensura* du bassin est conservée, construite avec un mortier de tuileau de couleur orange. Un conduit est aménagé dans l'épaisseur du mur, à l'est, pour permettre la vidange de la baignoire. Des fragments d'enduits peints, attribuables au II^e s., sont vraisemblablement les seuls témoins du décor de cet espace¹³.

La salle de service occupe l'extrémité sud du bâtiment 1¹⁴. Elle est subdivisée en deux espaces, la salle 14 qui correspond à la salle de chauffe et la salle 53 peut-être destinée au stockage du combustible. L'alimentation en eau est assurée par un puits creusé dans la cour ouest à proximité des salles 12 et 53 ; celui-ci mesure 1,35 m de diamètre pour une profon-

6- La longueur totale du bâtiment 1 est de 52,25 m, le pavillon sud mesure 12 m de large, le pavillon nord 9 m et la partie centrale 7,57 m.

7- Gros 2001, 326-327.

8- La galerie mesure 1,50 m de large.

9- Robin 2005, 29-30.

10- Balmelle 2001, 136-137.

11- Ce premier espace thermal couvre une surface de 18,36 m².

12- Le bassin mesure 2,40 m de diamètre et occupe une surface au sol de 4,50 m².

13- Voir infra Mortreuil et collab., § 3.1.

14- La salle de chauffe mesure 9,54 m sur 12 m, soit 114,48 m².

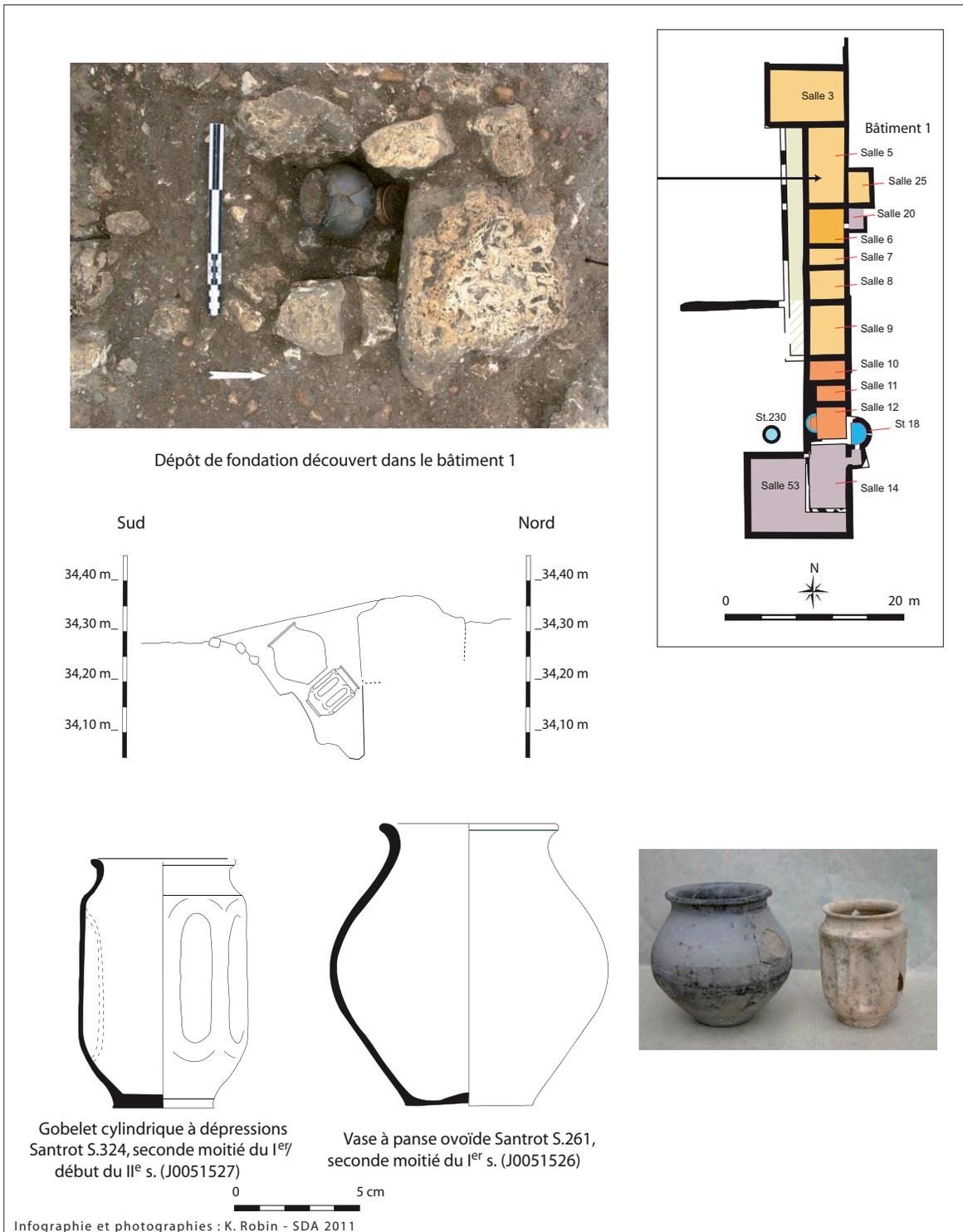


Fig. 6. Dépôt de fondation découvert dans le bâtiment 1.

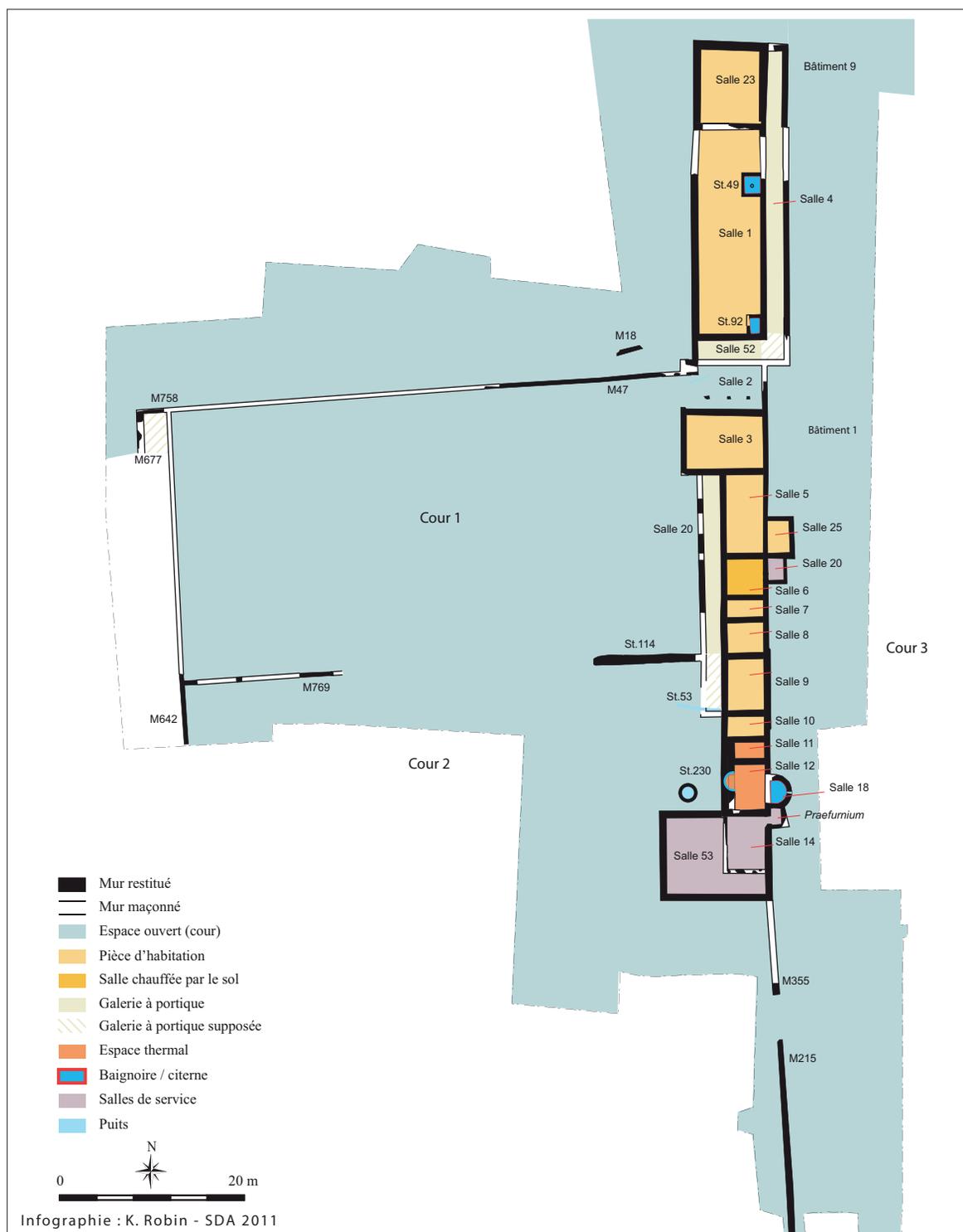


Fig. 7. Plan de la villa à la phase 3.2.

deur de 4,60 m. La margelle maçonnée, de 1,30 m de hauteur, s'appuie sur le substrat calcaire. Le niveau d'eau actuel est à la cote de 31,44 m (niveau de la Seugne) – tandis que celle des sols est à 33,84 m –, constituant une réserve d'eau de 2,20 m de hauteur (correspondant à 2,92 m³).

Le bâtiment 9 est construit dans le prolongement nord du corps de logis (bâtiment 1). Il est séparé de celui-ci par une aire ouverte vers l'ouest de 32 m². De plan rectangulaire (270,57 m²)¹⁵, il est composé d'une unique salle de 144,25 m² (21,66 x 6,66 m). Une galerie à portique est présente sur la façade orientale et sur le pignon sud. La galerie orientale mesure 1,87 m de large ; son sol en béton de tuileau est partiellement conservé au nord. La galerie sud, de 2,04 m de large, a été fortement perturbée par les aménagements postérieurs : le mur du portique est entièrement récupéré et le sol n'est pas conservé.

Ce bâtiment est très arasé ; aucun niveau d'occupation n'y est conservé. Deux citernes sont présentes dans la salle 1, au nord St 49 et au sud St 92, toutes deux aménagées contre le parement ouest du mur de façade orientale. La citerne St 49, de plan rectangulaire (1,80 x 1,68 m), est conservée sur une profondeur de 0,84 m (soit 2,54 m³). L'étanchéité de la structure est assurée par un enduit hydraulique et par des joints dans les angles. Une cupule de 0,34 m de diamètre est aménagée en son centre. La citerne St 92, également de plan rectangulaire (1,58 x 0,90 m), est profonde de 0,98 m (soit 1,40 m³). Un mortier hydraulique renforcé aux angles assure l'étanchéité.

Le dispositif général – grande surface du bâtiment et présence de bassins étanches – évoque une installation vinicole. L'identification serait vraiment assurée si la fouille avait permis de reconnaître une aire de foulage ou de pressurage à proximité, ce qui n'est pas le cas.

Le bâtiment 9 connaît un agrandissement au nord au cours de la phase 3.2 par l'adjonction d'une nouvelle salle (23) et le prolongement de la galerie à portique sur la façade orientale de celle-ci (fig. 7).

Cette extension porte la surface du bâtiment à 362,24 m², avec une longueur de 34,43 m. Seules les fondations sont conservées. Sa fonction semble similaire.

Une cour privée s'organise à l'ouest du corps de logis principal. Scindée en deux espaces, elle couvre une surface minimale de 5562 m².

La cour 1 est délimitée au nord par le mur M47/M758 presque perpendiculaire au bâtiment 9 et construit sensiblement dans le prolongement de sa galerie sud. Le côté ouest de cette cour est peut-être délimité par une galerie (nord-sud) surplombant la basse terrasse de la vallée entre les murs M642 et M677¹⁶. Le mur M642 se poursuit au sud. La limite sud est matérialisée par le mur M769 et la tranchée de récupération du mur St 114, conférant ainsi à cette cour une superficie de 1542 m² (28,55 x 54 m).

La cour 2 est définie par le mur M769 et la tranchée de récupération de mur St 114 au sud, le mur M642 à l'ouest et l'extrémité sud du bâtiment 1 et les murs M215 et M355 (74,45 x 54 m, soit 4020 m²).

La fouille s'est concentrée sur les bâtiments et les espaces ouverts n'ont été à ce jour que partiellement abordés. Dans l'état actuel des recherches, aucune structure ne peut être associée à ces espaces. Les constructions réalisées aux phases suivantes ont dû nécessiter l'arasement d'aménagements antérieurs.

Une villa composée de bâtiments s'organisant autour d'une cour privée (II^e s. p.C.) – Phase 3.3

Au cours de cette phase (fig. 8), le corps de logis (bâtiment 1) et le bâtiment 9 conservent le même schéma. L'évolution du plan de la villa intervient principalement au niveau des espaces ouverts à l'ouest avec la construction de trois bâtiments (6, 7 et 8) qui établissent une nouvelle composition architecturale de l'habitation¹⁷. Les deux cours conservent la même organisation.

15- Le bâtiment 9 mesure 25,73 m sur 10,52 m.

16- La largeur de la galerie est de 2,50 m.

17- Petit-Aupert 2006, 70.

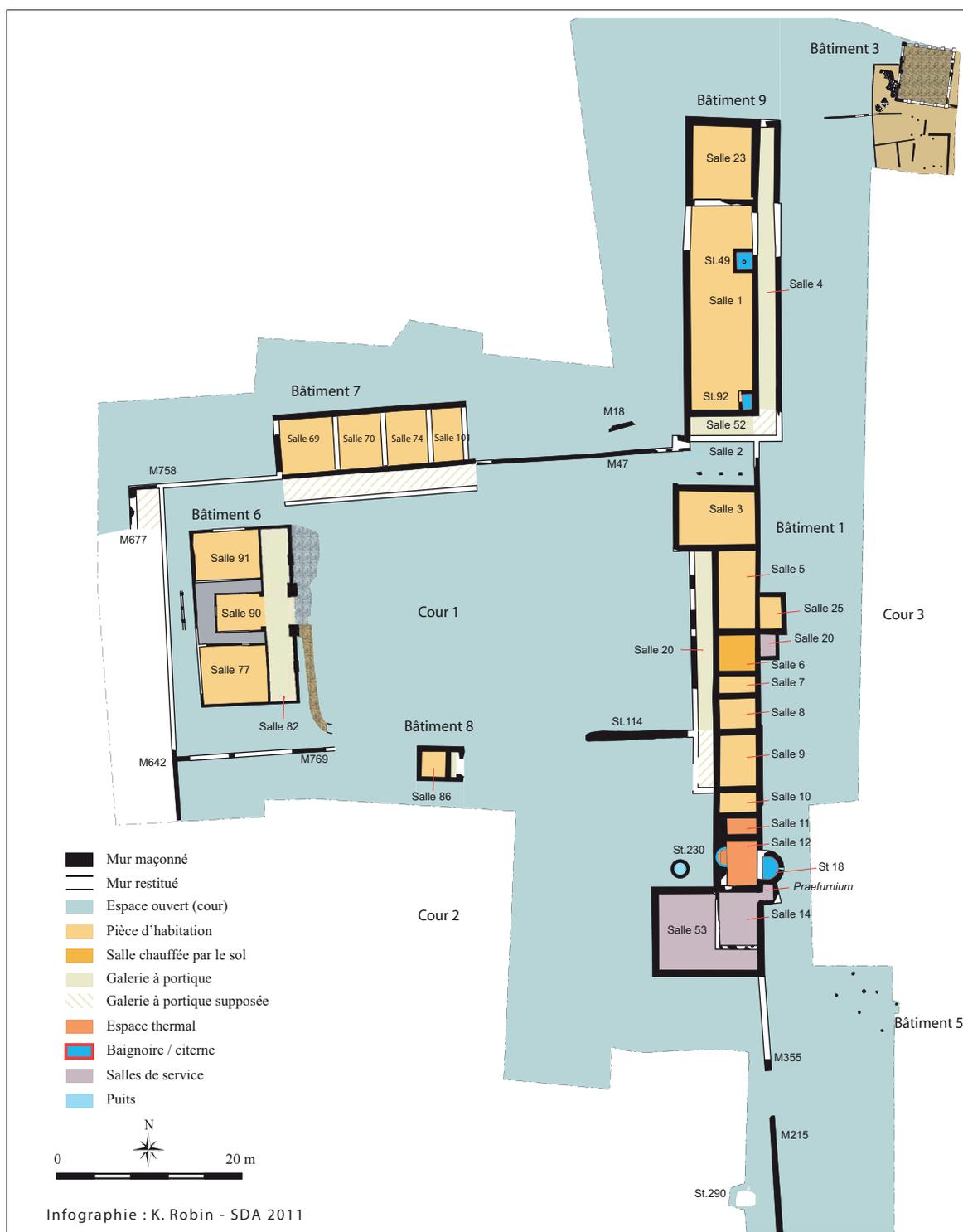


Fig. 8. Plan de la villa à la phase 3.3.

La *pars urbana*

– Le bâtiment 6

Le bâtiment 6, orienté nord-sud, est pratiquement parallèle au bâtiment 1, tous deux espacés de 38,32 m. Il est aménagé en limite de la basse terrasse alluviale de la vallée, en zone non inondable. Construit à 2,80 m du mur de clôture ouest M642, il est parfaitement centré entre les maçonneries M758 au nord et M769 au sud (à 4,90 m) et entouré d'un espace ouvert qui constitue une aire de circulation périphérique d'une surface de 182 m².

Le plan rectangulaire du bâtiment s'organise selon un axe de symétrie est-ouest. Il couvre une surface de 200 m² (18,80 x 10,68 m). La façade orientale, sous galerie à portique (salle 82)¹⁸, permet d'accéder à l'édifice depuis la cour. Deux massifs de fondation¹⁹, aménagés au centre et espacés de 3 m, matérialisent l'accès à la galerie ; ils correspondraient aux lits de pose de larges dalles destinées à marquer l'entrée et à supporter les colonnes du porche. Une marche de 0,22 m de hauteur (coïncidant avec la différence entre le sol de circulation de la cour et celui de la galerie à portique) permettait d'accéder au bâtiment. De chaque côté de l'entrée, on peut restituer quatre colonnes²⁰, dont l'entrecolonnement supposé est de 1,36 m au nord pour 1,52 m au sud.

Dans le prolongement de l'entrée, la partie centrale de l'édifice est occupée par la salle 90 (45 m²), flanquée de deux pièces latérales (les espaces 77 et 91 respectivement de 42,50 m² et 37,50 m²). L'accès à la salle 90 se fait par une large baie à l'est²¹. Le dispositif en U qui entoure l'espace central face à l'entrée, salle 90, est interprétable comme l'empreinte d'un podium ou de banquettes latérales.

Les murs périphériques sont fondés sur des blocs calcaires de forme allongée de 0,44 m à 1,27 m de longueur, pour une largeur de 0,24 m à 0,28 m et une hauteur moyenne de 0,50 m. Leurs dimensions en font de solides solins pour asseoir les sablières basses des murs. Les empreintes de poutres sablières

basses sont conservées dans le lit de mortier rose orangé déposé sur cette assise de blocs et elles ne dépassent pas 0,20 m de large. Les cloisons et murs extérieurs sont réalisés avec une ossature en bois, une trame interne de végétaux et du torchis. Ces éléments de construction ont été conservés grâce à leur utilisation comme remblai en périphérie du bâtiment après un incendie intervenu en phase 5.1.

Les fragments de torchis et d'enduits peints de ce remblai ont livré l'ensemble du décor qui ornait ces pièces. Les premières observations distinguent des ensembles monochromes, des éléments de plinthes, des motifs géométriques, végétaux et figurés. La densité, la taille, ainsi que l'homogénéité des fragments d'enduits peints recueillis lors des campagnes de 2008 à 2010 permettent d'ores et déjà une première évaluation de la composition du décor. Ces éléments témoignent que celui-ci est inspiré du III^e style pompéien, ainsi que le montrent les premiers parallèles, qui nous conduisent vers des compositions datées de la seconde moitié du I^{er} s. p.C.²²

Une surface de circulation, parallèle à la façade orientale du bâtiment 6, tourne ensuite en direction du bâtiment 8 situé au milieu de la cour. Elle se caractérise par un sol construit au moyen de galets mélangés à un mortier jaune, qui est conservé sur une longueur de 12 m et une largeur de 2 m. C'est la seule structure témoignant de l'organisation de l'espace connue à ce jour dans cette cour.

L'implantation du bâtiment 6, face au corps de logis en regardant vers la vallée de la Seugne, joue vraisemblablement un rôle essentiel dans la composition architecturale de la cour et dans sa fonction. Il s'agit d'un ensemble de réception mis en valeur par un isolement tout à fait original au fond de la cour 1. Généralement implantés à proximité du péristyle, les espaces de réception correspondent ici à un bâtiment indépendant du corps de logis principal, témoignant ainsi de sa particularité.

Son organisation interne et son décor semblent en effet confirmer qu'il s'agit d'un bâtiment d'apparat, probablement destiné à l'accueil d'hôtes importants. L'organisation de la pièce centrale (salle 90), avec les trois banquettes/lits de repas, s'apparente à

18- La galerie à portique mesure 2,52 m de large.

19- Fondations quadrangulaires de 1,16 m sur 1,48 m.

20- Les éléments de colonnes indiquent des diamètres de 0,30 à 0,40 m.

21- La baie mesure 2,89 m.

22- Voir infra Mortreuil et collab., § 1.

un *triclinium*. Ce dispositif serait le seul exemple connu dans une *villa* du Sud-Ouest²³. Les pièces latérales pourraient correspondre à un *cubiculum* et une bibliothèque ; cette dernière permet l'accueil des hôtes avant le banquet²⁴.

Cet édifice bénéficie, sur sa façade occidentale, d'un portique d'où l'on pouvait apprécier la vue sur la vallée. Il constitue aussi le passage entre la cour, espace dont la composition architecturale a été soigneusement définie, et la vallée de la Seugne, espace "naturel".

– Le bâtiment 7

Le bâtiment 7, orienté est-ouest, est perpendiculaire aux bâtiments 1 et 6, légèrement désaxé vers le nord-est/sud-ouest. Sa façade sud est construite dans le prolongement ouest du mur de clôture M47. Il ferme la cour 1 sur son côté nord et se présente sous la forme d'une construction rectangulaire, ouverte sur la cour privée par une galerie sur sa façade sud.

Il mesure 21,12 m de longueur pour 6,80 m de largeur, occupant une superficie de 143,61 m². Les murs de refend ne sont pas connus et leur emplacement a vraisemblablement été repris lors de la reconstruction du bâtiment à la phase 5.2. Des niveaux de circulation en terre battue, des plaques-foyers et des lentilles cendreuses se succèdent dans les salles. Les petites surfaces de ces pièces (de 25 à 33,30 m²) pourraient correspondre à des unités d'habitation mises à disposition d'une certaine catégorie de personnel de la *villa*.

Sa façade est protégée par un portique détruit au cours de la reconstruction à la fin du III^e-début du IV^e s. (phase 5.2). La configuration de cette galerie est désormais connue grâce aux informations données par les enduits peints et éléments stuqués qui l'ornaient. Le parement du mur de façade sud est recouvert d'un enduit blanc, rythmé par des bandes et des filets d'encadrement rouge ocre. Le sommet du mur est couronné par une corniche stuquée droite. L'extrémité orientale de la galerie, probablement ouverte vers la vallée de la Seugne, est ornée d'une lunette composée de moulures stuquées. Les empreintes observées au revers des corniches y indi-

quent la présence d'une voûte en bois peinte. L'existence d'un plancher en bois est également attestée par les traces de planches relevées au revers des solins d'étanchéité qui prennent place à la base des murs. L'hypothèse privilégiée est celle d'un portique avec un plancher sur lambourdes et des poteaux de bois posés sur des bases calcaires comme sur la façade ouest du bâtiment 6 ou comme la galerie à portique occidentale du bâtiment 1. La sobriété du décor est manifeste, mais l'ajout d'éléments en relief représente néanmoins une certaine volonté d'embellissement. Cette composition minimaliste ne connaît, à ce jour, aucun équivalent en Gaule. Cependant, l'exemple de Jonzac pourrait refléter une composition plus généralisée, mais encore mal connue, à en juger par les informations lacunaires recueillies d'ores et déjà à l'échelle régionale. C'est l'étude stylistique du lot d'enduits peints et de stucs qui permet de placer cet ensemble dans une mouvance d'engouement pour les stucs à l'époque sévérienne, et plus précisément dans la seconde moitié du II^e s.²⁵ ; cette datation est attestée par le mobilier céramique.

La position centrale de ce bâtiment, sur le côté nord de la cour, entre les bâtiments 1 et 6, laisse supposer une fonction de distribution. Cette construction participe à une volonté architecturale de mise en valeur de la cour privée et favorise très certainement la mise en scène du bâtiment 6. Parallèlement, elle constitue un lien sans doute fonctionnel entre le bâtiment 1 et le bâtiment 6, perceptible par la volonté d'un traitement de façade sobre, mais soigné, ne laissant aucunement entrevoir le caractère "domestique" de l'intérieur.

– Le bâtiment 8

Cette construction, implantée entre les deux cours, constitue l'élément central de l'aménagement de la cour privée et s'apparente au plan d'un bâtiment cultuel (temple ou chapelle funéraire).

Ce petit édifice, dont le plan rectangulaire (3,76 x 5,10 m) couvre une surface au sol de 19,18 m² (surface interne 10,85 m²), est divisé en deux espaces : le *pronaos* à l'est et la *cella* à l'ouest. Un lam-

23- Balmelle 2001, 156.

24- *Id.*, 176.

25- Voir infra Mortreuil et collab., § 2.

beau de sol en mortier de couleur jaune est conservé dans la salle 86.

Il s'agit d'une construction orientée est-ouest, fortement arasée, puisque seules ses fondations sont conservées. La fouille des niveaux bordant ce bâtiment a livré deux fragments de fibules, un rivet et une boîte cylindrique en alliage cuivreux. La nature de ces objets, ajoutée à leur localisation dans la zone orientale, suggèrent plutôt une fonction cultuelle du lieu.

Ce bâtiment est implanté à 22,42 m de la façade ouest du bâtiment 1 et à 13,40 m de la façade orientale du bâtiment 6, soit dans une zone quasi centrale de la cour. Il est également à 26,40 m au sud de la façade du bâtiment 7, pratiquement dans le prolongement de son pignon sud.

La présence d'un édifice cultuel n'est pas rare dans les grandes villae, mais demeure difficile à assurer²⁶ sauf quand celui-ci présente le plan caractéristique des *fana* carrés. Même si de nombreux exemples sont connus dans l'empire d'Occident, il s'agit du seul cas connu dans le département. En Bourgogne, la présence de constructions adoptant le plan caractéristique de temples à plan centré n'est attestée que dans les villae de superficies importantes, où la partie résidentielle est clairement séparée des communs²⁷, comme à Prégibert "Plaine de Crisenon", Cravant "Val Suzon" ou Sceaux-en-Terre-Plaine "Les Craies". Le bâtiment cultuel de la villa de Jonzac trouve un parallèle avec le temple hexagonal dans la cour d'honneur de la villa de Montmaurin en Haute-Garonne²⁸. En Aquitaine, d'autres villae disposent d'un sanctuaire privé, généralement implanté à l'écart des bâtiments comme à Valentine (Haute-Garonne), à Montréal-Séviac (Gers) et à Chiragan (Martres-Tolosane, Haute-Garonne)²⁹. Dans le Berry, un sanctuaire avec deux *fana* dans un péribole rectangulaire est présent à l'ouest de la *pars urbana* de la villa du Champ des Pois à Levet³⁰. Dans la cité des Vénètes, le sanctuaire de la villa des Bosseno en Carnac est localisé au nord de la cour³¹ et l'établisse-

ment rural de Bais comporte deux *fana* carrés, dont l'un au centre de la cour principale³².

Les dimensions de ce bâtiment entraînent toutefois à privilégier l'hypothèse d'une "chapelle". Contrairement aux chapelles de plan carré connues dans la villa de Richebourg (Yvelines)³³, que l'on ne peut donc orienter, son plan avec porche indique une entrée à l'est.

La *pars rustica* (cour 3)

La *pars rustica* (fig. 2) se développe à l'est de la façade orientale du corps de logis principal (bâtiment 1). Elle est limitée à l'ouest par les murs de clôture M355 et M215 (connus au sud de l'habitation sur 37 m de longueur). L'ouverture (de 4,58 m de large) aménagée entre ces derniers permet l'accès à la cour 2 depuis la *pars rustica*. Alors que la limite nord de la cour 3 pourrait être matérialisée par les bâtiments 2 et 3, elle n'est pas connue au sud et à l'est (longueur minimale de 127 m, largeur de 119 m, soit une surface de 15 113 m²). Le bâtiment 9, dans le prolongement nord de la partie résidentielle, conserve sa fonction liée à l'exploitation agricole.

- Le bâtiment 3

Il est implanté à 10 m à l'est de l'extrémité nord du bâtiment 9 (fig. 8). De plan incomplet, il se poursuit au nord, à l'est et au sud. Il s'agit d'une construction en architecture mixte (bois et maçonneries) d'au moins 14 m sur 15 m (210 m²). La partie centrale est occupée par un sol de béton de tuileau, de 6,35 m sur 7 m (44,45 m²), délimité par des bases en calcaire (espacées de 0,94 à 1,10 m) pouvant supporter des poteaux. La construction périphérique est matérialisée par des cloisons de bois peu épaisses associées à des poteaux qui délimitent de petits espaces (de 1,60 à 2,20 m de large sur 3,20 m). Certains calages en pierres et *tegulae*, bien conservés, permettent de préciser la largeur des cloisons, soit 0,08 m. Les poteaux ne dépassent pas 0,10 m de section. La structure "légère" de ce bâtiment évoque une étable ou écurie, où les stalles pourraient s'organiser autour d'un espace central bétonné. Cette construction est à rapprocher de l'écurie découverte

26- Balmelle 2001, 124.

27- Nouvel 2007, 376-378.

28- Balmelle 2001, 131, 150.

29- *Id.*, 124.

30- Holmgren & Leday 1981, 119.

31- Maligorne 2006, 86-87.

32- Ille-et-Vilaine, fouille INRAP, responsable D. Pouille, cf. plaquette INRAP-DRAC Bretagne, 2009.

33- Barat 1999, 145-148.

à Rom (Deux-Sèvres), bien que le plan soit différent³⁴.

– *Le bâtiment 2*

Il est implanté dans le prolongement du bâtiment 3 à 98,50 m de la façade orientale du bâtiment 9 (fig. 2 et 9). C'est une construction rectangulaire, orientée est-ouest, de 28 m sur 14 m (392 m²), à plan symétrique selon un axe nord-sud. Les deux extrémités sont occupées par deux salles de 3,50 m de large, soit 49 m². L'espace central est divisé en deux pièces allongées ; au nord, une salle de 18,50 m sur 8 m (148 m²) et, au sud, une salle de 18,50 m sur 3 m (45,50 m²). Le plan s'apparente à celui d'un bâtiment agricole³⁵, de type grange, avec, sur la façade sud, une galerie qui distribue à la fois la grande salle

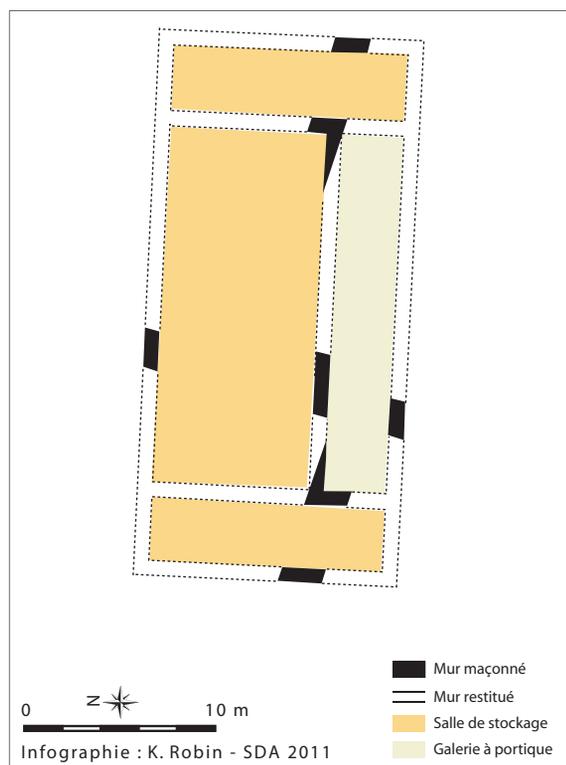


Fig. 9. Plan du bâtiment 2.

34- Dieudonné-Glad 2000, 36-37.

35- Petit-Aupert 2006, 73 ; Gaston 2008, 255. Toutefois, cette construction ne trouve pas de correspondance avec les exemples de plans de granges normalisées mis en évidence par C. Gaston.

et les pièces latérales dont l'accès se trouve ainsi protégé. Le rôle d'une telle galerie ne devait pas se limiter à une simple fonction de dégagement ou de protection contre les intempéries ; elle servait probablement à abriter des activités agricoles, comme le chargement ou le déchargement des chariots³⁶.

Ce bâtiment est très proche du bâtiment II de la villa du Paradis à Romégoux³⁷, dont l'usage n'est pas connu.

– *Le bâtiment 5*

Il est implanté à 7,80 m à l'est du pignon sud du bâtiment 1 (fig. 8). Orienté nord - nord-ouest/sud - sud-est, il s'agit d'un grenier sur poteaux, de plan rectangulaire, de 21 m² (6 x 3,50 m). Les trous de poteaux, de forme circulaire, offrent un diamètre compris entre 0,30 et 0,40 m, pour une profondeur moyenne de 0,15 m.

La présence d'une serpette, dite "à vendanger", dans la fosse dépotoir située à quelques mètres du pignon ouest du bâtiment 2, est peut-être l'indice d'une activité viticole dans cette exploitation. L'agencement du bâtiment 9, qui est comparable à celui observé dans les chais connus de la région³⁸, conforte cette possibilité.

Le recensement des outils de vigneron³⁹ montre que les serpettes à vendanger sont, à ce jour, associées à des exploitations à vocation viticole où chais, cuves de récupération du moût, pressoirs sont identifiés. Plusieurs exemplaires sont connus en Aquitaine ; dans la villa de la Haute-Sarrazine à Cognac (Charente), sur les terres de Fontbelle à Segonzac (Charente), aux Chapelles à Port-des-Barques (Charente-Maritime) et dans la villa de Barat à Lussac (Dordogne). Cependant, l'hypothèse de pieds de vigne destinés à l'embellissement des cours ainsi que pour la consommation du raisin peut être proposée. La présence de sarments dans le puits situé à proximité des thermes démontre bien l'existence de vignes. De plus, la fouille de la cour privée, engagée

36- Van Ossel 1997, 95.

37- Maurin 1999, 236-237.

38- Balmelle *et al.* 2001, 160. Sa surface est comprise entre celles des chais de la Haute-Sarrazine (Charente), 272 m², Soubise (Charente-Maritime), 300 m², et celle de Belmont à Royan (Charente-Maritime), 476 m².

39- *Id.*, 151-153.

en 2010, révèle l'existence d'aménagements sur poteaux, parallèles à la façade du bâtiment 7, comparables aux pergolas identifiées dans les jardins de la villa de Richebourg⁴⁰. De tels vestiges pourraient bien témoigner de l'existence de supports verticaux pour des plantes grimpantes, telles que des pieds de vigne par exemple. Des analyses polliniques permettront de préciser la nature des espèces.

Parcelles et plantations

Les vestiges d'un parcellaire et de fosses de plantation ont été partiellement repérés au nord de la villa, lors d'une fouille nécessitée par l'urgence pour le creusement d'un bassin sur une surface de 8000 m². Deux fossés pratiquement perpendiculaires délimitent trois parcelles, une à l'est de 2040 m² (120 x 17 m), une au nord-ouest de 2618 m² (47 x 55,72 m) et une au sud-ouest de 4123 m² (74 x 55,72 m) (fig. 12). Soixante-et-onze fosses de plantation antiques, réparties sur trois espaces, sont conservées dans la parcelle nord-ouest. De forme circulaire, de 0,60 à 0,80 m de diamètre pour une profondeur maximale de 0,25 m, elles sont alignées et espacées de 1 à 1,50 m. Les parois sont verticales et le fond est plat. Leur faible profondeur laisse supposer un arasement important. Le comblement homogène se caractérise par un sédiment limoneux marron.

Ces fosses sont comparables à celles découvertes sur des sites rèmes à Caurel "En Droit le Clocher" et sur la villa des "Petits Didris" à Cernay-les-Reims⁴¹. À Caurel, les structures sont organisées en neuf rangées de neuf fosses de plantation espacées de 2 m ; ces dernières présentent une forme presque carrée (1,09 x 1,14 m) pour une profondeur maximale de 0,60 m.

L'espacement régulier entre les fosses et les dimensions de celles-ci autorisent à supposer la présence de plantes arbustives (fruitiers ?) plutôt que de pieds de vigne. Les parcelles de plantation de vignes identifiées à Reignac (Charente) correspondent à des tranchées allongées peu larges, contrairement aux fosses de plantation de la villa de Jonzac⁴².

Un espace funéraire (fin 1^{er} - début 11^e s. p.C.)

Une sépulture à incinération (St 290) est présente à 40 m au sud de l'habitation, à 2 m à l'ouest du mur de clôture M215 (fig. 8). La fosse, de forme quadrangulaire, mesure 2,06 m sur 1,60 m pour une profondeur de 0,16 m. Un bloc de schiste métamorphique planté dans l'angle nord-est de la structure constitue probablement le marquage de la sépulture. L'urne cinéraire en verre obstruée par un bouchon de céramique (bouteille à deux anses de forme Morin-Jean T148⁴³) est déposée au centre de la fosse (fig. 10). Deux balsamaire (Ising 82b2⁴⁴), une pointe de javelot en fer à fixation à douille et deux lampes à huile à bec rond (type Deneauve VII A) sont présentes dans l'angle nord-ouest. Trois monnaies (dont un as de Trajan [98-117] lisible) et des éléments de tableterie sont concentrés dans l'angle sud-est ; ces éléments laissent supposer la présence d'un coffret. Enfin, le quart sud-ouest est comblé par des fragments de céramique appartenant à une coupe hémisphérique à collerette rabattue complète (forme Santrot 169), un couvercle complet (forme Santrot 27) et les fragments d'une amphore Dressel 20. Les éléments d'un troisième balsamaire et d'une troisième lampe à huile) sont répartis dans l'ensemble de la fosse sépulcrale, avec le rejet des cendres du bûcher. Au vu de l'état rubéfié de certains objets, à savoir une lampe à huile, un balsamaire et les éléments d'amphore, ces derniers avaient dû accompagner le défunt sur le bûcher. La position de l'urne et l'organisation des objets associés montrent une disposition volontaire avant le comblement de la fosse sépulcrale. L'étude anthropologique indique qu'il s'agit d'un adulte peut-être assez âgé⁴⁵. Le mobilier est contemporain de la fin du 1^{er} s. ou du début du 11^e s. p.C.

La découverte de cette incinération pose la question de l'existence d'une éventuelle nécropole rurale associée à la villa.

Des blocs de grand appareil, réemployés en fondation dans le bâtiment 1 au cours de la phase de reconstruction tardive (phase 4), indiquent que

40- Barat 1999, 140-141.

41- Koelher 2003, 37-46.

42- Balmelle *et al.* 2001, 141.

43- Simon-Hiernard 2000, 113-114.

44- *Id.*, 313-316.

45- Robin 2006, étude anthropologique J. Roger, 19-23.

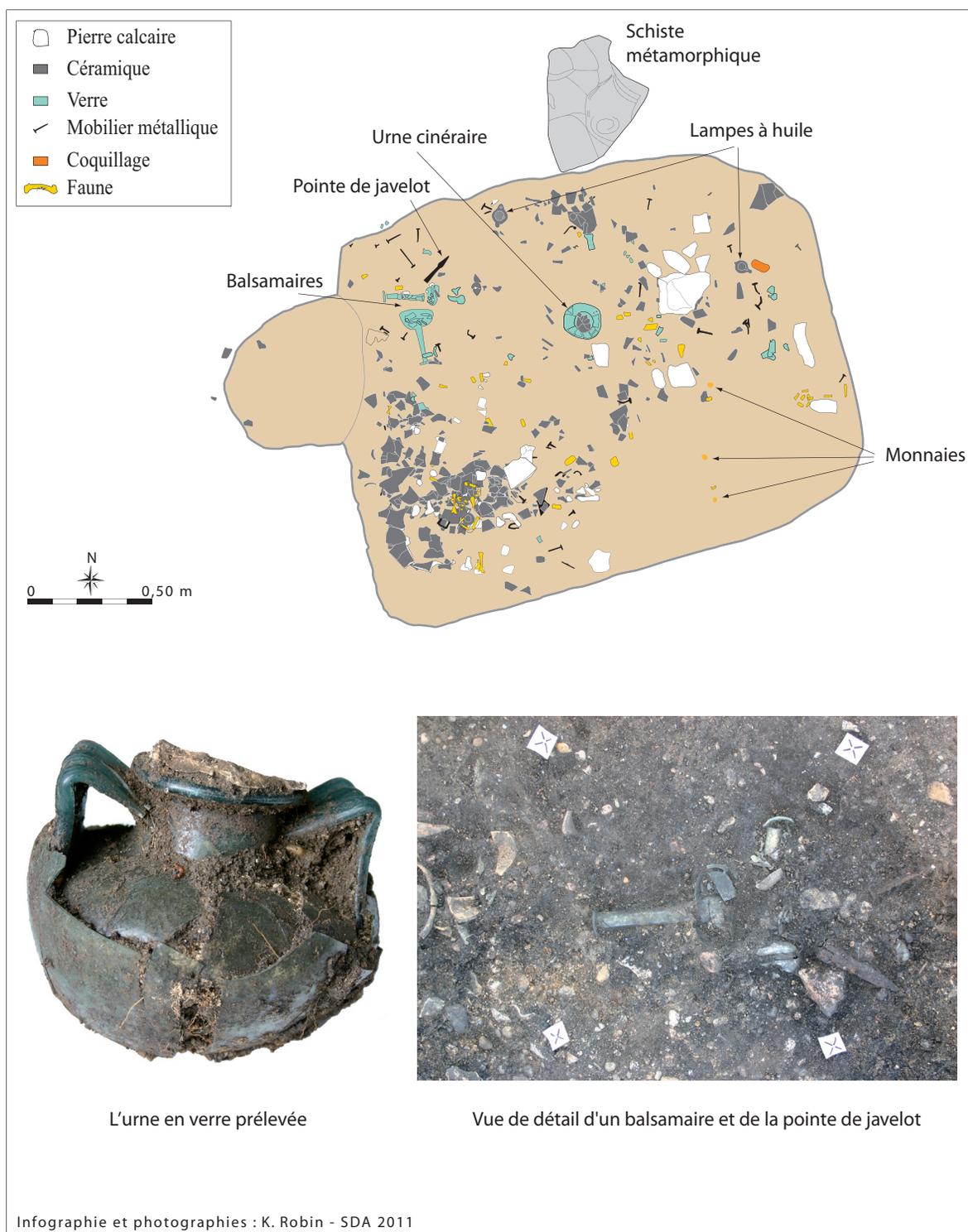


Fig. 10. Sépulture à incinération avec l'urne en verre.



Fig. 11. Bloc de grand appareil en remploi avec une inscription funéraire.

démantèlement d'un monument funéraire. La largeur des blocs est constante (0,45 à 0,50 m). Ils ont été sciés dans le sens de la hauteur en fonction des besoins de la construction, leur longueur variant de 0,65 à 1,05 m. Les observations montrent un angle de 85° au niveau du plan de joint correspondant

à une construction initiale de forme circulaire, d'un diamètre de 13,60 m⁴⁶. La présence d'une inscription funéraire incomplète sur deux lignes permet de préciser la nature de la construction détruite (fig. 11), même si son emplacement n'est pas connu.

46- Étude réalisée par T. Grégor, Robin 2005, annexe 1, 2-64.



Fig. 12. Plan des vestiges de plantation.

RECONSTRUCTIONS ET AGRANDISSEMENTS DE LA PARS URBANA AUX III^e ET IV^e S. - ÉTATS 4 ET 5

Avant le dernier quart du III^e s., le bâtiment 6 est détruit par un incendie qui se propage au bâtiment 7. Ces deux bâtiments sont reconstruits *in situ* (fig. 13). Le corps de logis principal (bâtiment 1) connaît des modifications internes importantes, ainsi qu'un agrandissement vers le nord.

La *pars rustica* et les parcelles cultivées ne connaissent pas de tels réaménagements à cette phase.

Agrandissements du corps de logis (État 4)

Le corps de logis (bâtiment 1) fait l'objet d'une monumentalisation, qui se matérialise par des agran-

dissements caractéristiques de l'Antiquité tardive (comme les salles à abside ou les systèmes de chauffage) avec le emploi de blocs de grand appareil. Le bâtiment 9, jusque-là distinct du corps de logis, est intégré à celui-ci par l'adjonction d'une nouvelle pièce de réception. Les parties de l'habitation touchées par ces modifications sont les thermes au sud, les façades est et ouest de la partie sud et le pignon nord-est. Les maçonneries sont plus larges qu'à la phase antérieure (0,85 à 0,95 m) et elles sont réalisées avec des moellons calcaires non équarris liés par un mortier rose orangé. Se dessine, dès lors, une habitation de 91,09 m de longueur sur 10,52 m au nord et 13,50 m au sud, soit environ 1376 m² (fig. 13).

L'espace ouvert (salle 52), séparant le bâtiment 9 du corps de logis au sud, est fermé et transformé en



Fig. 13. Plan de la villa aux états 4 et 5.

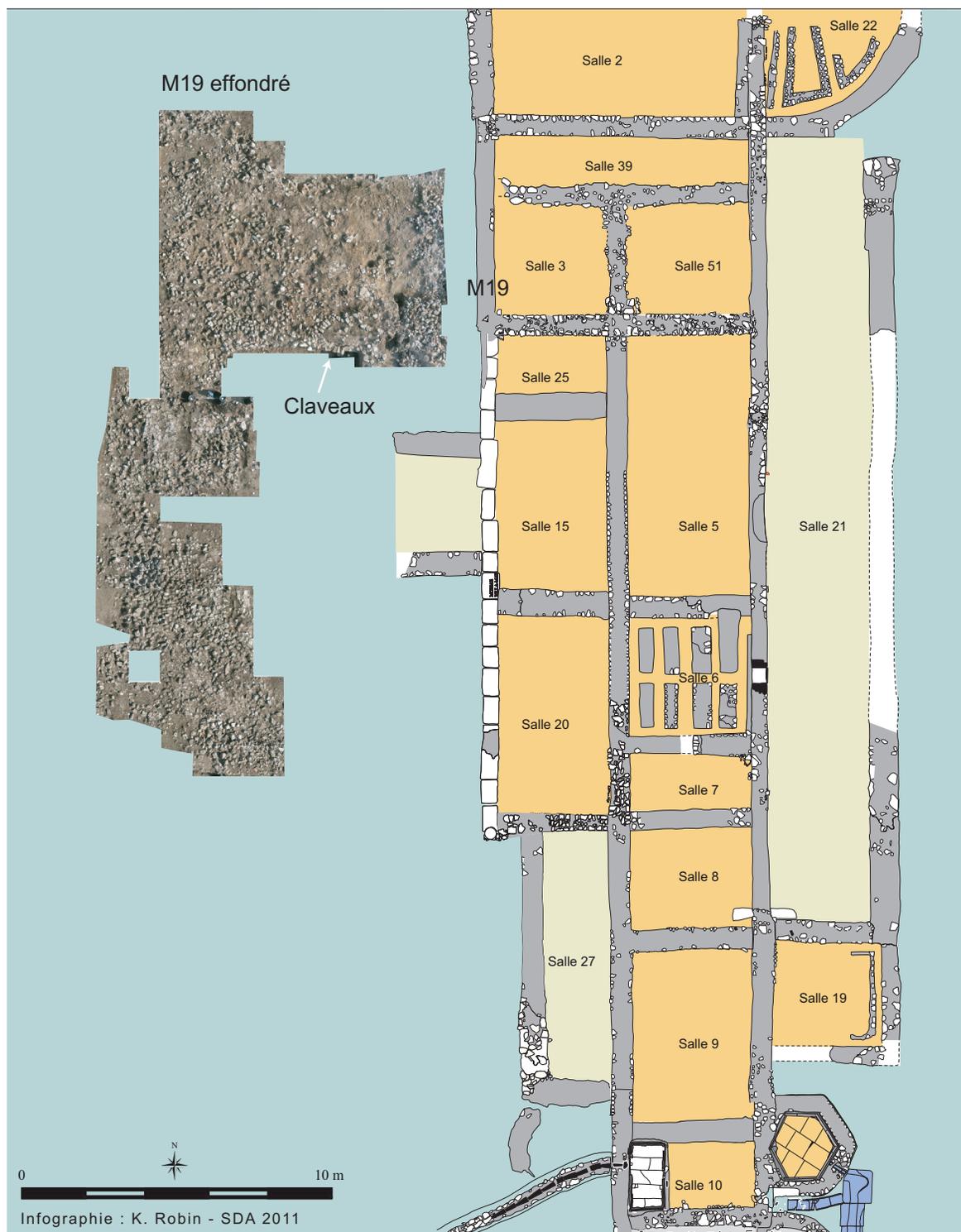


Fig. 14. Effondrement du mur M19 (façade occidentale du bâtiment 1) dans la cour 4.

une grande salle de réception (salle 2). L'ancien bâtiment 9 constitue ainsi l'extrémité nord du corps de logis.

La salle 2, avec son abside (22), constitue la pièce de réception principale de ce corps de logis. La surface couverte, environ 105 m², la place parmi les superficies les plus courantes pour les *villae* du Sud-Ouest⁴⁷ et elle peut être rapprochée de celle de la villa de Plassac (Gironde). Sa position centrale rythme ainsi la façade orientale du bâtiment. L'abside est semi-circulaire (7,50 m de diamètre et 4,50 m de profondeur) et couvre une surface de 21,38 m². Le parement externe est à pans coupés. Cet espace dispose d'un système de chauffage par le sol par canaux rayonnants, conservés sur 0,15 m. Le *praefurnium* était vraisemblablement installé dans l'épaisseur du mur de la partie centrale de l'abside avec une salle de chauffe située à l'extérieur, soit sur la façade orientale. Un fossé parcellaire récent traverse cette salle dans son axe central est-ouest et n'a pas permis de vérifier cette hypothèse.

La façade occidentale de la partie nord du bâtiment est agrandie avec la construction d'une galerie à portique 28 (large de 3,76 m, soit 120 m²) offrant une vue sur la vallée de la Seugne. L'extrémité nord est prolongée vers l'est avec la construction d'un pavillon divisé en deux pièces, 36 et 37 (8,70 m sur 9,69 m, soit 84,30 m²). Cette construction réduit ainsi la galerie 4 de la façade orientale. Une cloison est aménagée dans la grande salle 1 scindant l'espace. Ces grandes pièces semblent destinées à la réception et à l'accueil d'hôtes.

La moitié sud du corps de logis connaît une restructuration importante. Une galerie à portique 21 de 24,90 m de longueur et 3,15 m de large est construite sur la façade orientale entre la pièce à abside (salle 2) et l'espace thermal au sud (salles 9 et 19). Elle permet ainsi la distribution des salles orientales (salles 51, 5, 7 et 8). La façade occidentale est reconstruite après destruction de la galerie à portique en bois antérieure et s'aligne avec le mur ouest de la salle 2. La fondation du mur de façade M19 est réalisée avec des blocs de grand appareil en remploi.

Un porche d'entrée en saillie devant la salle 15 est construit à mi-distance de la pièce de réception et des thermes. Cette entrée est axée sur celle de la façade du bâtiment de réception à l'ouest de la cour (bâtiment 6).

Le porche d'entrée s'ouvre sur un vestibule, salle 15, qui permet de distribuer les salles 25, 5 et 20. L'arasement important des vestiges ne permet pas l'identification des pièces, à l'exception des salles 6 et 39.

La pièce 39, de 1,60 m sur 8 m de longueur, correspond à une cage d'escalier. Cette partie du corps de logis dispose, en effet, d'un étage, ce qui est confirmé par l'effondrement du mur de la façade orientale (M19), reconnu sur une longueur de 21 m et une largeur de 10 m (fig. 14).

La salle 6 est dotée d'un chauffage par le sol sur massifs et canaux rayonnants. Elle pourrait avoir une fonction particulière comme celle d'un *cubiculum*⁴⁸. Une petite galerie à portique (salle 27 de 7,85 m sur 2,10 m) est construite dans le prolongement de la salle 20, assurant ainsi la distribution de la salle 8 et des thermes (salle 9).

L'ensemble thermal est reconstruit et agrandi, occupant désormais une surface de 113 m². Relativement arasé, il s'apparente à la catégorie des plans linéaires définis par C. Balmelle⁴⁹, dans lesquels les salles thermales sont alignées (fig. 13 et 15). Comme dans beaucoup de thermes privés, le principe de circulation consiste en un itinéraire rétrograde. Les salles 9 et 19 correspondent vraisemblablement au vestiaire (*apodyterium*). La salle 19 dispose d'un système de chauffage par le sol à canaux périphériques (ce dernier est très arasé).

Le *frigidarium*, salle 10, s'organise en un espace de circulation de 5,81 m² (2,85 x 2,05 m) permettant l'accès à une *piscina* à l'ouest (St 52), à un bassin hexagonal à l'est (St 48) et à un *tepidarium* au sud. Une canalisation construite en *tegulae* permet d'évacuer les eaux usées de cet espace vers le caniveau extérieur, St 77, à l'est.

Le fond de la baignoire rectangulaire St 52 (2,04 x 1,04 m, soit 2,12 m²) est recouvert de grandes dalles calcaires (fig. 16) ; un placage en calcaire (de

47- Balmelle 2001, 163.

48- Balmelle 2001, 136-137.

49- *Id.*, 182.



Fig. 15. Vue générale des thermes.



Fig. 16. Baignoire rectangulaire (St.52) du *frigidarium*.



Fig. 17. Bassin hexagonal (St.48) du *frigidarium*.

0,02 à 0,03 m d'épaisseur) recouvre les parements internes. Des joints d'étanchéité en mortier hydraulique de couleur rose sont présents dans les angles. Ce bassin n'est conservé que sur 0,10 m de hauteur. La vidange et l'évacuation des eaux usées sont assurées par une bonde (longueur de 15,4 cm, diamètre de 7,2 cm), réalisée au moyen d'un tuyau de plomb installé dans le parement ouest et qui se prolonge par un caniveau maçonné St 53 aménagé avec des *imbrices*.

Le bassin hexagonal St 48 est construit sur la façade orientale. Conservé sur 0,25 m de profondeur, il mesure 1,90 m de large pour des côtés de 0,90 m, occupant ainsi une surface au sol de 1,75 m² (fig. 17). Le fond du bassin est réalisé avec neuf grandes dalles calcaires ajustées selon un axe de symétrie est-ouest. Les parois sont également recouvertes de dalles calcaires de 0,04 à 0,08 m d'épaisseur. L'évacuation des eaux usées est assurée par une canalisation réalisée avec un tuyau de terre cuite installé dans l'épaisseur du mur à l'est et qui se prolonge dans le caniveau extérieur St 77. Ce bassin à plan hexagonal constitue actuellement le seul exemple dans un habitat rural en Charente-Maritime. Toutefois, il n'est pas unique dans le Sud-Ouest, car il trouve des parallèles dans les *villae* de Montmaurin (Haute-Garonne), de Séviac à Montréal (Gers), de l'Ormeau à Tarbes (Hautes-Pyrénées) ou encore régionalement, dans les thermes curatifs de Sanxay (Vienne). Il pourrait s'agir d'une douche⁵⁰. Dans ces différentes *villae*, ces aménagements appartiennent à une phase tardive de l'occupation III^e-IV^e s.).

Le *tepidarium* (11 et 17) et le *caldarium* (12 et 18) sont arasés sous la *suspensura*. Le sol de pose des pillettes est réalisé avec un béton de tuileau. La *suspensura* est soutenue par onze rangées de sept lignes de pillettes en carreaux de terre cuite, espacées de 0,40 à 0,50 m. La hauteur maximale des pillettes conservée est de 0,53 m. Elles portaient de grands carreaux en terre cuite de 0,60 m de côté (*bipedales*) constituant le radier de pose pour le béton de chaux des salles. Ces dernières sont chauffées par un unique *praefurnium* (St 73) aménagé dans le parement sud du *caldarium* (fig. 13).

Le *tepidarium* (salle 11), de plan rectangulaire, de 12,80 m² (4,06 x 3,15 m) permet d'accéder au bain

50- Bouet 1997-1998, 225-227.

tiède à l'est. La baignoire (salle 17) est installée dans une abside semi-circulaire de 2,40 m de diamètre, soit 2,26 m². Le passage entre le *tepidarium* et le *caldarium*, matérialisé par deux massifs rentrants, était assuré par une ouverture de 2,26 m de large.

Le *caldarium* (salle 12) se trouve dans le prolongement sud du *tepidarium*, au contact du *prae-furnium* St 73. Les pilettes sont détériorées par la chaleur intense qui se dégageait de celui-ci. La pièce 12, de plan presque carré, de 14,55 m² (3,89 x 3,74 m), permet d'accéder au bassin dans l'abside semi-circulaire (salle 18) conservée depuis l'état antérieur. Le *prae-furnium* qui permettait de chauffer directement le bassin est, quant à lui, condamné et remplacé par le *prae-furnium* St 73.

La salle de chauffe est maintenue à l'extrémité sud du bâtiment dans l'espace 53 (114,48 m²). Le four massif (St 73) mesure 2,80 m sur 2,10 m et constitue le soubassement d'une chaudière. Son alandier, construit en briques de terre cuite, mesure 2,60 m en longueur et 0,30 m à 0,45 m en largeur. Il est conservé sur une hauteur de 0,46 m. Les deux blocs calcaires présents de part et d'autre du four correspondent aux marches des escaliers latéraux permettant l'accès à la chaudière, placée au-dessus du conduit de chauffe. Cette chaudière peut être rapprochée de celle des thermes publics de Barzan, bien qu'ici le réservoir d'eau froide ne soit pas conservé⁵¹. Ce four condamné de fait la petite salle de chauffe initialement associée au *prae-furnium* du bassin semi-circulaire (salle 18). Cet espace maintenant cloisonné, situé le long du caniveau extérieur (St 77), pourrait avoir été réutilisé comme latrines, l'accès se faisant depuis l'extérieur, à l'est. Les eaux usées des bains pouvaient alors être utilisées comme chasse d'eau dans ces lieux d'aisances. Comme dans la villa de Loupian, on peut supposer que ces latrines étaient plutôt destinées au personnel entretenant le *prae-furnium*⁵².

L'alimentation en eau provient d'un puits creusé à quelques mètres à l'ouest des salles de bains et de la salle de chauffe.

L'évacuation des eaux usées des baignoires est assurée par un caniveau (St 77), installé le long de la façade orientale des thermes et un second enterré

(St 54) sur la façade occidentale. Le premier, St 77, aboutit à la fosse St 307, correspondant au puisard principal et à son trop-plein St 308⁵³. Il est construit avec des blocs de grand appareil retaillés, en remploi, sur 24 m de longueur. La conduite du caniveau St 54 est réalisée avec des *imbrices* inversées et scellées dans un lit de mortier et de moellons.

L'étude des peintures murales provenant du *caldarium* des thermes, réalisée par Claudine Allag⁵⁴, n'autorise pas une restitution d'ensemble, mais apporte néanmoins des informations essentielles sur la composition du décor. Ces éléments confirment la datation tardive que suggère l'architecture des thermes (bassin hexagonal, bassins semi-circulaires) ; ils sont, à ce jour, le seul exemple connu dans le département.

Réorganisation de la cour privée et reconstruction des bâtiments 6 et 7 (État 5)

La cour s'organise alors en deux nouveaux espaces (cour 3 et cour 4) délimités par le mur M646 orienté nord-sud. Le bâtiment culturel est vraisemblablement détruit à cette période puisque le mur M689 est construit à 0,80 m de sa façade, condamnant ainsi son accès (fig. 13).

La cour 4, sur la façade ouest du corps de logis (bâtiment 1), est délimitée au nord par le mur M47, à l'ouest par les murs M646 et M689 et à l'est par M215 et M355. Sa limite sud n'est pas connue et sa superficie est estimée à 2266 m² (22 m sur au moins 103 m).

La cour 5 est délimitée à l'est par les murs M646 et M689, au nord par le bâtiment 7, à l'ouest par le bâtiment 6 et le mur de clôture M642. Sa limite sud n'est pas connue et sa superficie est estimée à 2009 m² (19,50 m sur au moins 103 m).

Une allée empierrée est construite dans le prolongement du porche d'entrée de la façade occidentale du bâtiment 1 jusqu'à la façade orientale du bâtiment 6. Elle est conservée dans la partie ouest de la cour sur une longueur de 13 m et une largeur de 1,30 m. Elle est réalisée au moyen d'un blocage de

51- Bouet 2003, 111-112.

52- *Id.*, 177.

53- La fosse St 307 est de forme ovale (1,30 m sur 4 m, 0,84 m de profondeur), la fosse St 308 est de forme ovoïde (1,90 x 3,50 m, 0,52 m de profondeur).

54- Voir infra Mortreuil et collab., § 3.2.3.

pierres calcaires qui présentent une forte usure en surface. Aucun liant n'est utilisé pour le blocage des pierres et seul le sédiment limoneux marron vient combler les vides. Sur les côtés, les pierres sont assemblées de manière à constituer une bordure régulière.

Suite à l'incendie du premier état du bâtiment 6, ce dernier est détruit. La nouvelle construction est mise en oeuvre en lieu et place du bâtiment précédent, dans des proportions plus grandes (30 x 12,98 m, soit 390 m²). Les cloisons et les murs détruits par l'incendie sont déposés comme remblais, afin de niveler le terrain, constituant ainsi le plan de travail de la nouvelle construction. Ce remblai est composé de fragments d'enduits peints et des éléments de torchis rubéfiés. Cette construction intègre les murs qui clôturaient la cour 1. À la différence du précédent bâtiment, le choix s'est porté sur une construction maçonnée. Seules les fondations sont connues ; elles sont réalisées avec de gros blocs calcaires équarris et scellés dans un mortier rose chargé en chaux et très dense. Les sols ne sont pas conservés.

La façade orientale est occupée par une galerie à portique (salle 92)⁵⁵, qui fait face au corps de logis (bâtiment 1) et qui fait retour vraisemblablement vers le pignon sud. Son extrémité nord pourrait rejoindre celle du bâtiment 7 (salle 75) constituant ainsi un espace semi couvert qui distribue les deux ensembles. Le bâtiment 6 s'agence en une pièce centrale (salle 96) flanquée de deux pièces latérales (salles 94 et 97) (fig. 18).

Dans un second temps, il est agrandi sur sa façade ouest et reçoit des cloisonnements internes (30 x 17 m, soit 500 m²). L'ancien portique 99, au sud, est supprimé pour devenir une salle chauffée par le sol (fig. 19).

Le bâtiment s'organise selon un plan à trois nefs avec la galerie conservée sur la façade orientale, de petites salles sur la façade occidentale (largeur de 5,04 m) et de grandes pièces en partie centrale (largeur de 7,27 m). Les espaces 94, 96, 97 et 99 devaient donc disposer des volumes les plus importants. Des axes de symétrie (est-ouest et nord-sud) ont vraisemblablement guidé ce plan, qui connaît toutefois

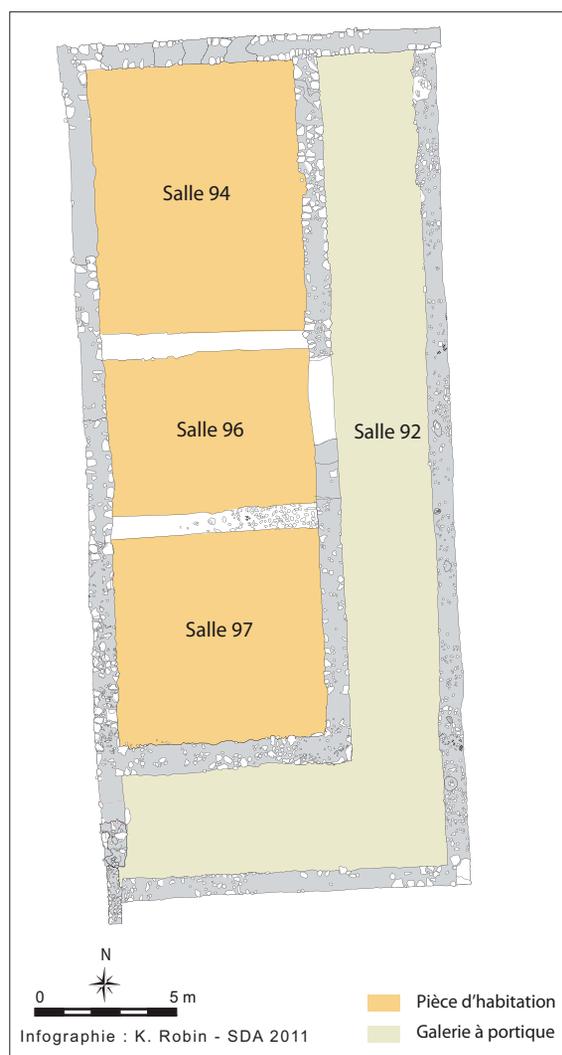


Fig. 18. Première phase de construction du bâtiment 6.

une extension partielle dans son extrémité sud (fig. 19).

Les salles 96 et 97, situées au milieu du bâtiment, en constituent l'élément central. Elles définissent ainsi un vaste espace de 78 m² qui est fermé à l'ouest par une exèdre à pans coupés. Elles disposent d'un système de chauffage par canaux rayonnants, témoin du confort dans ces pièces.

Le bâtiment, vraisemblablement destiné à la réception d'hôtes importants, n'est pas sans rappeler la "salle à manger-belvédère" présente dans la villa de

55- La galerie mesure 3,27 m de large, soit 98,32 m².

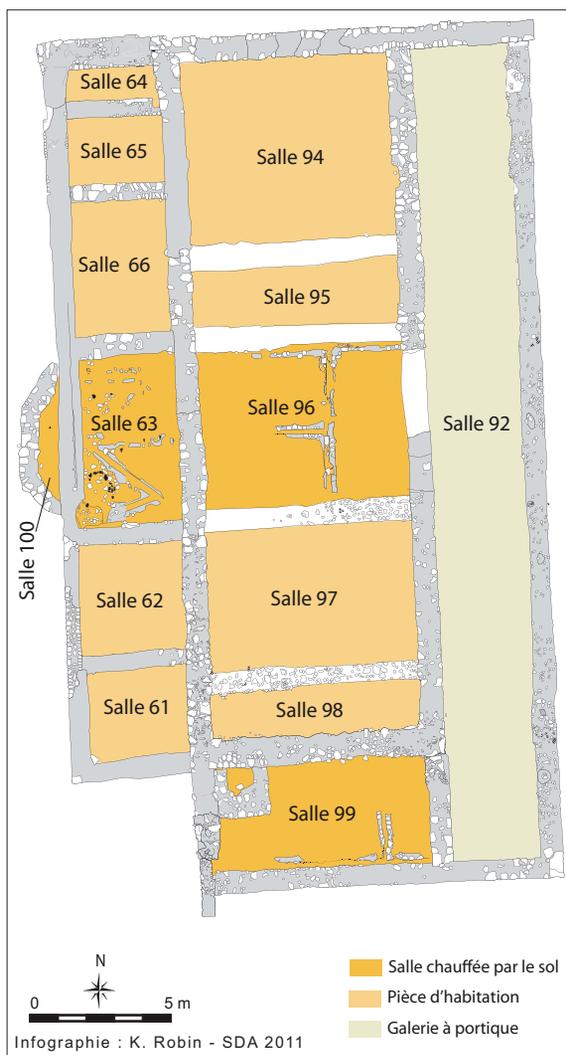


Fig. 19. Agrandissement du bâtiment 6.

Plassac. Cette salle occupe la partie centrale de la façade dirigée vers la Gironde, le paysage ayant un rôle primordial⁵⁶. Le bâtiment 6 constitue ainsi le principal appartement de représentation de la villa.

Dans la salle 99, le dépôt de deux vases en céramique (un pichet de forme Santrot 351 ou forme 8-101 à Barzan⁵⁷ et un pot à panse ovoïde ventrue et

à fond plat de forme Santrot 271 ou forme 6-202 de Barzan⁵⁸) associés à 16 monnaies⁵⁹ a été mis en place dans le remblai de torchis et d'enduits peints. Bien que les vases soient connus aux I^{er} et II^e s., les monnaies donnent un *terminus post quem* de 341/346 p.C., permettant de préciser l'agrandissement du bâtiment à partir du milieu du IV^e s. Ce dépôt de mobilier résulte d'un acte volontaire et ne peut pas être assimilé à un dépotoir. Il semble refléter le caractère religieux propre à une offrande comme dans la villa de Lalouquette (Pyrénées-Atlantiques)⁶⁰.

Le bâtiment 7 (fig. 13) conserve le plan d'une construction rectangulaire ouverte sur la cour privée par une galerie sur sa façade sud (21,12 x 6,80 m, soit 143,61 m²).

L'espace interne est subdivisé en quatre salles (69, 70, 74 et 101), séparées par des murs de refend maçonnés, qui s'appuient contre les murs de façade au sud et au nord. Les niveaux conservés livrent des témoins d'activités domestiques (plaques-foyers successives, fosses "cendrier", niveaux de circulation en terre battue).

La galerie (salle 75), orientée est-ouest, longe la façade sud de ce bâtiment 7 (15,80 m sur 2,20 m, soit 34,76 m²). La fondation du stylobate (M679) est réalisée en blocs de grand appareil en remploi. L'effondrement *in situ* de plaques d'enduits, le long de la colonnade (soit dans la partie sud de la galerie), a permis de préciser que ce revêtement provient du mur bahut M629 (fig. 13). Les plaques présentent un champ blanc avec une bande rouge ocre usée en bordure qui pourrait correspondre à la limite inférieure du mur.

Le plan de ce bâtiment, composé de petites salles qui présentent des témoignages d'activités domestiques, privilégie l'existence d'unités d'habitation mises à disposition pour une certaine catégorie de personnel de la villa.

56- Maurin et al. 1992, 110-115.

57- Bouet 2003, 343-344.

58- *Id.*, 337.

59- 1 imitation d'antoninien de Gallien pour Salonine, 253/268 p.C., 1 antoninien de Postume, 259/268 p.C., 1 antoninien de Tétricus, 273 p.C., 7 imitations de Tétricus, 272/274 p.C., 1 nummus de Constantin, 331/331 p.C. et 1 petit bronze de Constantin, 341/346 p.C.

60- Callegarin 2006, 247-248.

La *pars rustica*

L'agrandissement et l'extension à l'est de l'extrémité nord du corps de logis (bâtiment 1) entraînent l'abandon et l'arasement du bâtiment 5. Le bâtiment d'exploitation (bâtiment 2) doit être conservé à cette phase, ainsi que le grenier sur poteaux (bâtiment 5).

ULTIMES AGRANDISSEMENTS TARDIFS - ÉTAT 6

L'occupation de la *villa* est attestée par le mobilier céramique et métallique découvert dans le comblement du puits des thermes et dans les niveaux de circulation de la cour jusqu'au VII^e s. (pot et cruches, céramique dérivée de sigillée paléochrétienne, fibules de types d'Étagel⁶¹).

Du IV^e au VII^e s., la *villa* connaît de fait d'ultimes agrandissements au nord des bâtiments 1 et 7 et voit l'extension du pavillon sud du bâtiment 1, ainsi que des cloisonnements internes dans le bâtiment 6 (fig. 20).

Agrandissements du bâtiment 1

Une dernière phase d'agrandissement (fig. 20) est réalisée dans le corps de logis principal (bâtiment 1). Elle se caractérise par un élargissement des extrémités nord et sud. L'habitation mesure alors 106,60 m de longueur et le reste du corps de logis demeure inchangé. La surface du bâtiment couvre une surface au sol de 1589 m².

Les salles 32, 34 et 38 sont construites en extension du pignon nord sur une largeur de 2,95 m à l'est et 4,89 m à l'ouest. La salle 38, de plan allongé (6,71 x 2,70 m), est perpendiculaire à la pièce 32. Elle pourrait correspondre à une cage d'escalier invitant ainsi à supposer l'existence d'un étage dans cette partie. Seules les fondations des murs sont conservées ici.

Le pavillon sud est agrandi au sud et à l'ouest par l'adjonction de cinq salles. Au sud, les pièces 54 et 58 prolongent la salle 53 de 3,90 m. L'extension ouest, de plan rectangulaire (8,71 x 5,65 m), se divise en une grande salle à l'ouest (salle 56), une autre de

petites dimensions (salle 55) et un couloir (salle 57) permettant la distribution des espaces 54, 55 et 56. Les thermes ne sont plus en activité à cette période, puisque les sols des salles sont détruits et remblayés au IV^e s. Toutefois, l'agrandissement de cette extrémité semble indiquer que les espaces sont toujours occupés sans qu'il soit possible d'en préciser la fonction⁶².

Cette phase de construction utilise une technique de mise en œuvre très différente des états précédents. Il s'agit ici de fondations de murs réalisées avec des moellons calcaires posés de chant et bloqués entre eux avec très peu de liant. Cette technique correspond aux constructions à pans de bois sur murs bahuts. Elle se rencontre dans les occupations tardives de *villae*, comme à Séviac (Gers)⁶³, à Lalouquette (Pyrénées-Atlantiques)⁶⁴, Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Maritime)⁶⁵ et Pouthumé (Vienne)⁶⁶.

Agrandissements du bâtiment 7

Le bâtiment 7 est également agrandi sur sa façade nord. Le plan antérieur est conservé et ne paraît pas présenter de réorganisation majeure de l'espace interne. Le bâtiment mesure 21,12 m sur 10,70 m, soit 226 m². L'extrémité orientale de ces constructions n'est pas conservée mais devait se limiter à l'alignement avec le pignon du bâtiment 7. Les murs sont des constructions en pierres sèches et sont similaires à ceux observés dans le bâtiment 1.

La salle 72, de plan allongé, se développe dans le prolongement des pièces 69, 70 et 74 (15,60 x 3,35 m, soit 52,26 m²). Quatre renforts quadrangulaires sont construits dans la partie centrale du mur de façade nord. Espacés de 2,55 m, ces aménagements pourraient correspondre aux piédroits d'une baie. L'extrémité orientale est occupée par une petite pièce rectangulaire (salle 73, 3,18 x 1,23 m) correspondant peut-être à un couloir, qui distribuait ainsi le petit espace carré au nord, la pièce incomplète à l'est et la salle 101 au sud. La pièce carrée de 1,23 m

61- Kazanski 1994, 163-165, fig. 3.

62- Jacques 2006, 90.

63- Lapart 2006, 372.

64- Réchin *et al.* 2006, 142-144.

65- Maurel 2010, 100-104, 248-251.

66- Cornec *et al.* 2006, 33-49.

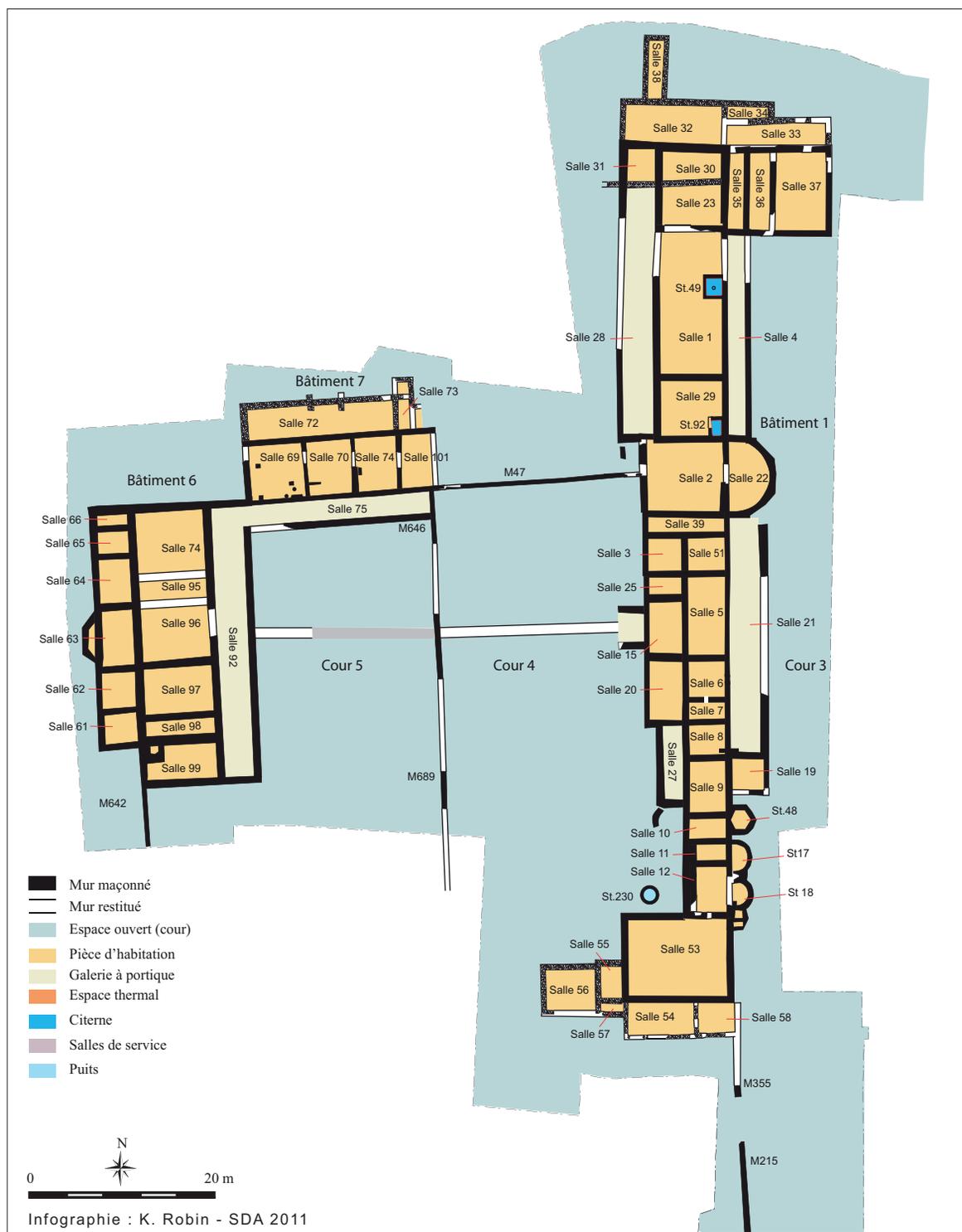


Fig. 20. Plan de la villa aux états 6 et 7.

de côté, en saillie sur la façade, pourrait correspondre à une cage d'escalier à vis, suggérant donc l'existence d'un étage.

La présence d'une large baie au nord permettant l'accès à la salle 72 pourrait s'expliquer par la nécessité de stocker des denrées et du matériel en lien avec l'activité domestique qui est attestée dans les salles méridionales. Le niveau d'arasement des vestiges ne permet pas de confirmer cette hypothèse.

L'habitat semble maintenu, peut-être de manière éclatée au niveau des extensions de ces différents bâtiments. Cela traduit peut-être un abandon progressif par les propriétaires au profit des intendants, voire même de la population agricole du domaine⁶⁷.

ABANDON - ÉTAT 7

L'abandon du site intervient à partir du VII^e s. Le comblement du puits des thermes illustre cette phase et constitue le seul ensemble scellé correspondant à la période d'occupation la plus récente sur le site. Une fusaïole tronconique en bois de cerf⁶⁸, une fibule de type germanique (type d'Etigel) attribuable à la fin du V^e et du début du VI^e s., associées à un lot de céramique homogène (cruches et pots) appartenant à une fourchette chronologique comprise entre le V^e et le VII^e s., constituent le mobilier présent dans ce puits. Aucun témoignage lié à une occupation postérieure n'a été reconnu.

Suite à l'abandon du site, la *villa* doit faire l'objet d'importantes récupérations et apparaît de plus en plus sous la forme d'une ruine. Durant cette période, l'intégralité du mur de façade occidentale du bâtiment 1 s'effondre dans la cour (soit une façade de 20 m de longueur sur 9 m de hauteur) (fig. 14).

CONCLUSION

Les deux occupations successives de la fin du I^{er} s. a.C. ne sont que partiellement connues. Elles sont probablement à rattacher à un habitat qui se péren-

nise dans le méandre de la Seugne. La poursuite de la fouille des niveaux les plus anciens permettrait de préciser le plan des structures et la fonction des bâtiments.

L'exploitation agricole construite à partir de la première moitié/milieu du I^{er} s. p.C. correspond au type de *villa* "à plan centré, tours latérales et galerie de façade" largement diffusé dans les provinces romaines d'Occident à partir de l'époque augustéenne⁶⁹. De la première moitié du I^{er} s. au début du II^e s. p.C. (phases 3.1 et 3.2), la partie résidentielle (bâtiment 1) s'ouvre sur une cour privée, à l'ouest, scindée en deux espaces (fig. 21). Seul un bâtiment d'exploitation est connu, dans le prolongement nord du bâtiment 1. Sa configuration et la présence de cuves étanches évoquent une installation vinicole.

À partir du II^e s. (phase 3.3), les propriétaires s'attachent à mettre en scène les bâtiments de la *pars urbana* autour de la cour privée. Cette exploitation est alors organisée selon une répartition classique des espaces avec le regroupement des bâtiments d'habitation et des communs autour de deux cours distinctes. Toutefois, son originalité réside dans la configuration de la *pars urbana* composée de trois bâtiments et non d'un unique établissement résidentiel à péristyle organisé autour d'une cour centrale. Le bâtiment 1, à l'est, constitue la partie résidentielle avec "des bains" aménagé dans l'extrémité sud. Le bâtiment 6, mis en évidence au fond de la cour 1, à l'ouest, correspond à un espace de réception au plan particulièrement explicite : une salle centrale interprétée comme un *triclinium*, associée à deux salles latérales qui pourraient occuper la fonction de *cubiculum*. La cour privée est fermée au nord par un mur de clôture et par le bâtiment 7 ; celui-ci correspond vraisemblablement au logement du personnel. La *pars rustica* se développe, à l'est, autour d'une vaste cour délimitée par les bâtiments 2 (grange) et 3 (étable ou écurie).

Le soin apporté à la conception architecturale de l'ensemble trouve son apogée aux III^e et IV^e s. La monumentalisation de la *villa* (états 4 et 5) se caractérise par le développement de la partie résidentielle - avec l'intégration du bâtiment 9 -, par des construc-

67- Lapart 2006, 372.

68- Une face présente, sur son pourtour, dix-neuf ocelles de 3 mm de diamètre. Autour de la perforation centrale, se trouvent également cinq autres ocelles, Bertrand & Robin 2006, 14-15.

69- Gros 2001, 326-327.

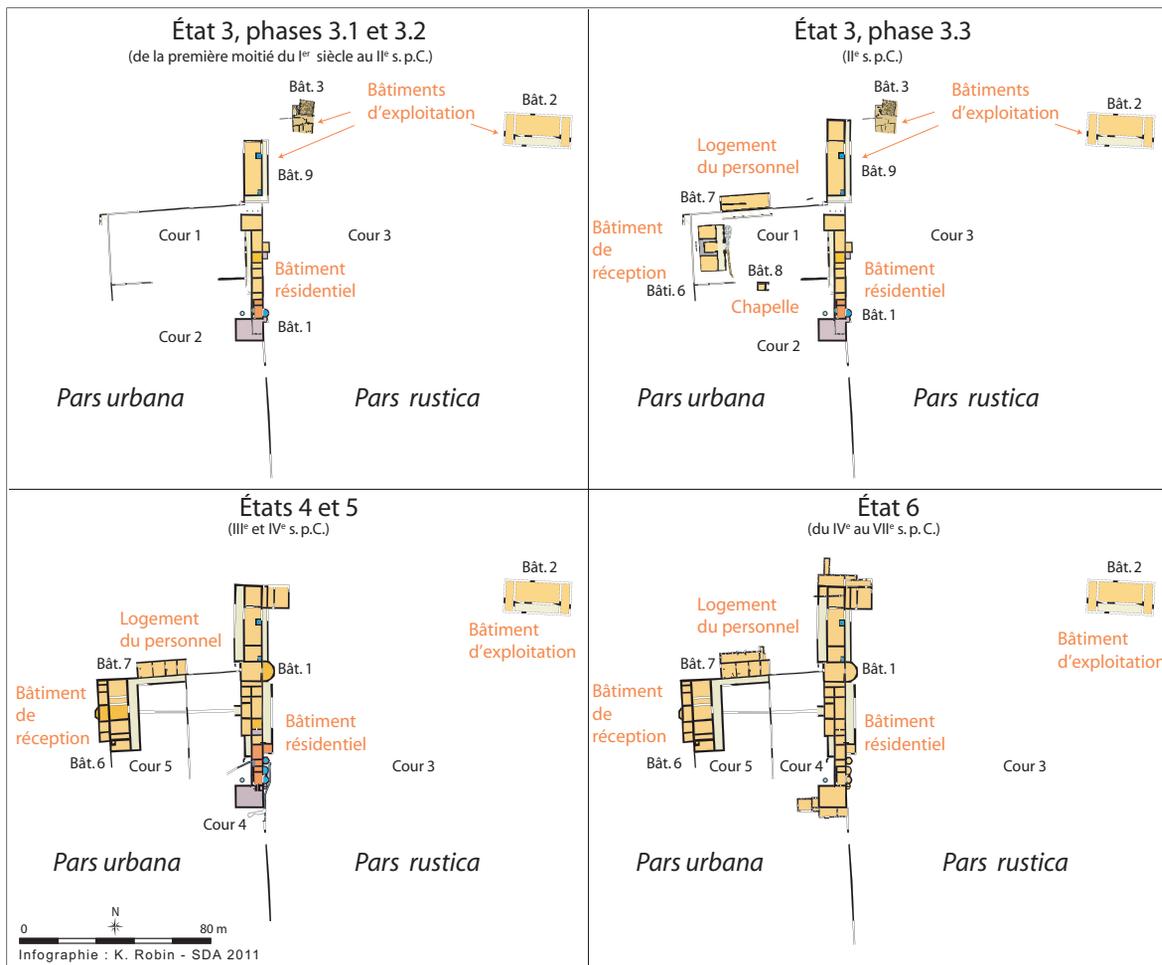


Fig. 21. Plans synthétiques de l'évolution et de la fonction des bâtiments.

tions caractéristiques de l'Antiquité tardive – agrandissements des thermes, salles à abside, systèmes de chauffage –, et par la reconstruction du bâtiment 6 de réception. La fonction des bâtiments de la *pars urbana* demeure inchangée. De même, la cour privée reste scindée en deux espaces désormais orientés selon un axe nord/sud.

Au cours de la dernière phase d'occupation (état 6), les extrémités nord et sud du bâtiment résidentiel sont agrandies, ainsi que la façade septentrionale du bâtiment 7. Les fondations en pierres sèches, caractéristiques pour cette période, de murs bahuts et pans de bois, interviennent entre le V^e et le VII^e s.

Dans l'organisation de la villa, que ce soit au II^e ou au IV^e s., le bâtiment 6 revêtait vraisemblablement un rôle essentiel aux plans fonctionnel et/ou esthétique. Ce bâtiment d'apparat répond surtout à une mise en scène architecturale créée avec le corps de logis à l'est, ce qui en fait son originalité. La cour privée est alors délimitée par ces deux bâtiments, ainsi que par une construction moins "prestigieuse" au nord (bâtiment 7) qui bénéficie d'un traitement particulier sur sa façade sud. Le bâtiment 6 constitue aussi le passage entre la cour, parfaitement maîtrisée sur le plan architectural, et la vallée de la Segne, espace "naturel".

	Surface totale connue	Pars urbana			Pars rustica		
		Surface totale	Surface bâtie	Cour/jardin	Surface totale	Surface bâtie	Cour
Jonzac, le Moulin de Chez Bret	22 685 m ²	6185 m ²	1910 m ²	4275 m ²	16 500 m ²	392 m ²	16 108 m ²
Romégoux, le Paradis*	29 072 m ²	2545 m ²	1335 m ²	1210 m ²	26 572 m ²	1012 m ²	25 560 m ²
Port des Barques, la Chapelle***	5891 m ²	-	641 m ²	-	5250 m ²	1600 m ²	3650 m ²
Soubise, le Moulin neuf / les Sablières***	4100 m ²	-	728 m ²	-	2016 m ²	550 m ²	1466 m ²
Royan, Domaine de Belmont****	3500 m ²	-	416 m ²	-	2655 m ²	648 m ²	2007 m ²
Aytré, Zac Bongraine*****	11 300 m ²	1210 m ²	165 m ²	1045 m ²	3905 m ²	950 m ²	2955 m ²

* Maurin 1999, 236-238.

** *Id.*, 316-319.

*** *Id.*, 293-296.

**** Robin 1998 ; Balmelle *et al.* 2001.

***** Henry 2005.

La surface de l'habitation, les témoignages architecturaux et le décor sont autant d'éléments qui témoignent du statut de demeure aristocratique de premier plan dans cette région.

Le domaine s'inscrit dans sur un territoire qui est déjà exploité avant l'Antiquité. La proximité des voies romaines Saintes-Bordeaux, Saintes-Pons-Cahors et de la Seugne, vraisemblablement navigable, a favorisé l'implantation d'exploitations agricoles. Les sites antiques, dans ce secteur du département, sont principalement connus par les photographies aériennes ou des prospections pédestres, ce qui représente une cinquantaine d'établissements antiques recensés dans un rayon de 20 km autour de la *villa* de Jonzac (dont quatre *villae* et quatre habitations⁷⁰). L'absence de fouille sur ces sites ne permet pas d'envisager une analyse très poussée. Leur chronologie couvre toute la période antique (du 1^{er} s. au

iv^e s.). De nombreux sites, dits "sites à tuiles", ne sont pas caractérisés et posent des problèmes d'interprétation. Il peut s'agir de petites exploitations mal révélées ou d'annexes agricoles. Leur présence confirme toutefois que cette région était exploitée de manière organisée et raisonnée à partir de la richesse de son terroir, qui offre la possibilité d'activités variées comme l'élevage, la culture agraire, la viticulture, les activités forestières...

La *villa* de Jonzac constitue, à ce jour, un des sites les plus documentés dans la catégorie des "grands établissements ruraux" comparables aux "demeures aristocratiques" d'Aquitaine⁷¹.

Par comparaison avec les plans les plus complets des *villae* les mieux connues de la Charente-Maritime (fig. 22), elle présente des surfaces totales – connues – souvent nettement supérieures.

70- Maurin 1999.

71- Balmelle 2001.

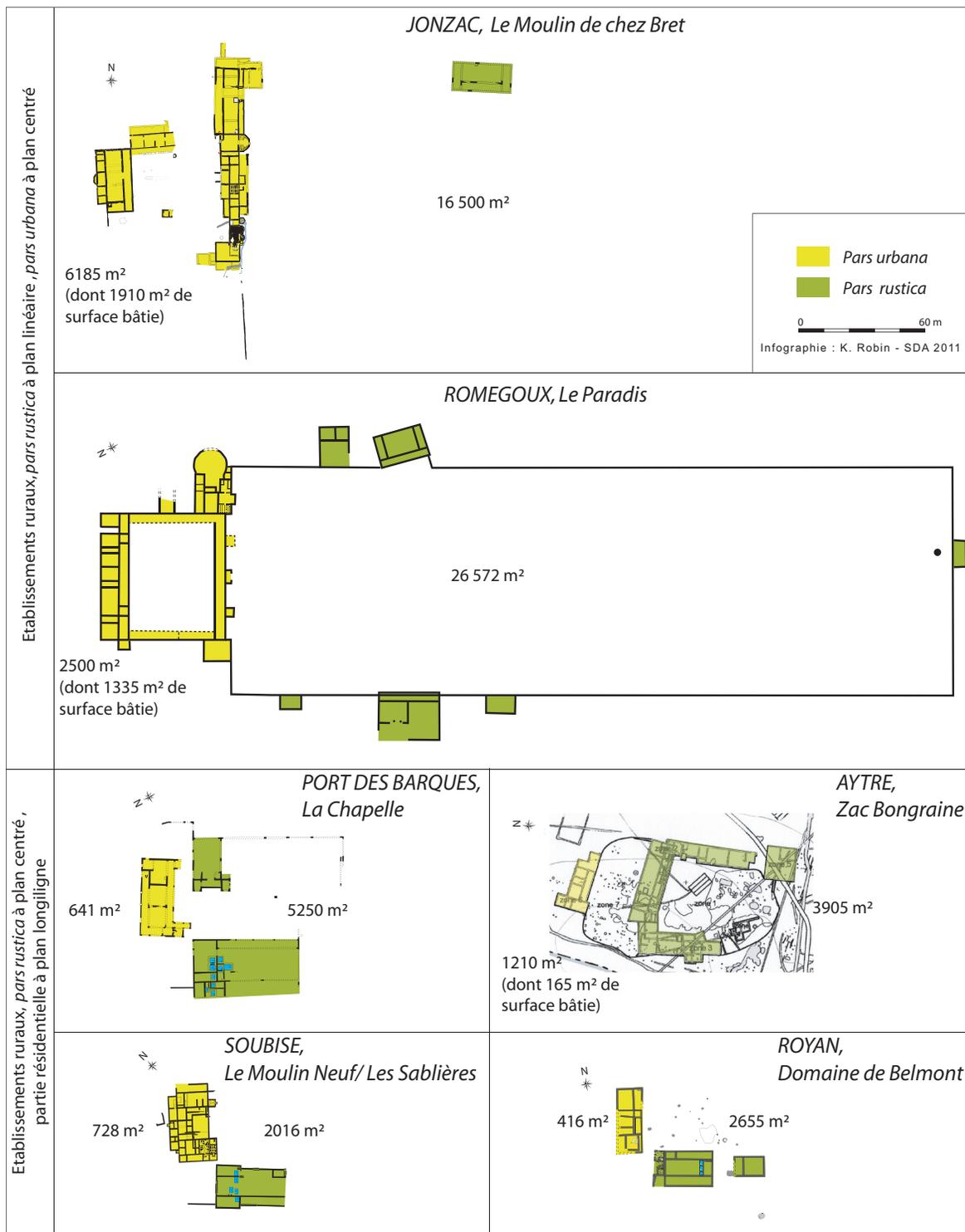


Fig. 22. La villa de Jonzac comparé à quelques établissements ruraux de Charente-Maritime.

En termes de surface construite, la *pars urbana* de la villa de Jonzac trouve davantage de parallèles avec certaines demeures aristocratiques d'Aquitaine, comme la villa de Plassac en Gironde (4500 m²), la villa de Lalouquette dans les Pyrénées Atlantiques (4500 m²) ou encore la villa de Montmaurin en Haute-Garonne (5800 m²)⁷².

Sur le plan local, elle peut être mise en parallèle avec celle du Paradis à Romégoux⁷³ (I^{er}-IV^e s.). Comme à Jonzac, la villa de Romégoux se décompose en une *pars urbana*, à plan centré, qui encadre une cour privée et une *pars rustica*, à plan linéaire, où sont localisés les bâtiments en relation avec l'exploitation. Ce schéma de villa à deux cours correspond, d'ailleurs, à une composition générale qui est bien connue en Gaule.

De même, la fouille préventive réalisée sur la villa gallo-romaine de Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Maritime) montre que celle-ci présente de grandes similitudes avec celle de Jonzac. Seule la *pars urbana* (environ 2000 m²) et une partie de la *pars rustica* sont connues (sur une surface d'un hectare). La demeure montre une qualité architecturale comparable à celle d'une villa de type aristocratique (thermes privés, *triclinium* chauffé par le sol...). Elle est occupée du I^{er} aux VIII^e-XI^e s.⁷⁴.

L'occupation de la villa, à partir de l'Antiquité tardive, est probablement à mettre en relation avec le développement d'une nécropole à Jonzac, à cette période. La fouille programmée réalisée sous le parvis de l'actuelle église Saint-Gervais Saint-Protais confirme la présence d'une nécropole mérovingienne fréquentée du IV^e au VII^e s., et suppose l'existence d'un sanctuaire chrétien. La présence d'un bourg peut également être envisagée, mais ses vestiges restent à découvrir.

L'abandon des deux sites est attesté à partir du début du VIII^e s. Seul le cimetière est de nouveau fréquenté à partir du XI^e s.⁷⁵.

72- Ces surfaces intègrent les espaces ouverts.

73- Maurin 1999, 236-238.

74- Maurel 2010.

75- Maurel et al. 2009, 68-74.

Abréviation

Bulletin AAPC Bulletin de l'Association des Archéologues du Poitou-Charentes

Bibliographie

- Balmelle, C. (2001) : *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine*, Ausonius Mémoires 5 / Aquitania Suppl. 10, Bordeaux.
- Balmelle, C., D. Barraud, J.-P. Brun, P. Duprat, H. Gaillard, P. Jacques, L. Maurin, C. Petit-Aupert, D. Rigal, K. Robin, P. Roudié, P. Sillières et C. Vernou (2001) : "La viticulture antique en Aquitaine", *Gallia*, 58, 129-164.
- Barat, Y. (1999) : "La villa gallo-romaine de Richebourg (Yvelines)", *RACF*, 38, 117-167.
- Bertrand, I. et K. Robin (2006) : "Une fusaiole en bois de cerf, villa du Moulin de chez Bret à Jonzac (Charente-Maritime)", *Instrumentum*, 24, 14-15.
- Bouet, A. (1997-1998) : "Les thermes de la villa de Montmaurin", *Aquitania*, 15, 225-227.
- (2003) : *Thermae Gallicae. Les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et des provinces gauloises*, Ausonius Mémoires 10, Aquitania Suppl. 11, Bordeaux.
- Callegarin, L. (2006) : "La circulation monétaire dans les villae d'Aquitaine : l'exemple de la villa de Lalouquette (Pyrénées-Atlantiques)", in : Réchin 2006, 237-286.
- Cornec, T., B. Farago-Szekeres et B. Brisach (2006) : *D'une résidence mérovingienne vers un cimetière carolingien, Pouthumé, Châtellerault (Vienne)*, RFO de fouille archéologique, INRAP Grand Sud-Ouest.
- Dieudonné-Glad, N. (2000) : "Nouvelles données sur l'extension et l'occupation de l'agglomération antique de Rom", *Bulletin AAPC*, 29, 36-37.
- Gros, P. (2001) : *L'architecture romaine 2, Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris.
- Gaston, C. (2008) : "Bâtiments 'standardisés' dans la *pars rustica* des villae : deux exemples récemment découverts en Franche-Comté", *RAE*, 57, 253-266.
- Hanry, A., G. Arqué, A. Bandelli, B. Clavel, M. Derreumaux, Cl. Dubreuil, C. Dupont, D. Guitton, E. Moizan, Chr. Scullier, H. Silouette et L. Simon (2005) : *La villa viticole de la Zac Bongraine à Aytré*, RFO de fouille archéologique, INRAP Grand Sud-Ouest.
- Holmgren, J. et A. Leday (1981) : "Esquisse d'une typologie des villas gallo-romaines du Berry d'après les prospections aériennes", *Gallia*, 39-1, 103-122.
- Jacques, Ph. (2006) : "Nouvelles données sur l'habitat rural antique en Lot-et-Garonne", in : Réchin 2006, 77-122.
- Kazanski, M. (1994) : "À propos de quelques types de fibules germaniques de l'époque des grandes migrations trouvées en Gaule au sud de la Loire", *Antiquités nationales*, 26, 161-175.

- Koelher, A. (2003) : "Vergers antiques dans les campagnes péri-urbaines : le cas de Reims", in : *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine. Matières premières et produits transformés, Actes du VI^e colloque AGER, Compiègne, 5-7 juin 2002*, RAPIC, 1-2, 37-46.
- Lapart, J. (2006) : "Le destin de quelques villae de Novempopulanie centrale à la fin de l'Antiquité et pendant le haut Moyen-Âge : regards sur l'évolution du peuplement entre le v^e et le xi^e siècle", in : *Réchin 2006*, 363-378.
- Maligorne, Y. (2006) : *L'architecture romaine dans l'Ouest de la Gaule*, Rennes.
- Maurel, L., J. Gaillard, T. Grégor, M. Lérison, et St. Sève (à paraître) : "Les sarcophages de la nécropole mérovingienne du parvis de l'église Saint-Gervais Saint-Protas de Jonzac (17) : un ensemble morphologiquement homogène", *Actes des journées d'archéologie mérovingienne de Bordeaux, 2009*, Aquitania Suppl. (à paraître).
- Maurel, L., M. Lérison et St. Sève (2009) : "Jonzac, église Saint-Gervais Saint-Protas", *Bilan Scientifique, Région Poitou-Charentes*, 68-73.
- Maurel, L. (2010) : *Saint-Saturnin-du-Bois, Le Bourg Nord (Charente-Maritime)*, RFO de fouille archéologique préventive, Service Départemental d'Archéologie de la Charente-Maritime.
- Maurin, L. (1999) : *La Charente-Maritime, CAG 1711*, Paris.
- Maurin, L., J.-P. Bost et J.-M. Roddaz (1992) : *Les racines de l'Aquitaine. Vingt siècles d'histoire d'une région vers 1000 avant J.-C. - vers 1000 après J.-C.*, Bordeaux.
- Nouvel, P. (2007) : "De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du Nord, II^e-IV^e siècles p.C.", in : *Les formes de l'habitat gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques, Actes du VIII^e colloque AGER, Toulouse, 2007*, Aquitania Suppl. 17, 361-389.
- Ouzoullias P. et P. Van Ossel, dir. (1997) : *Les campagnes de l'Île-de-France de Constantin à Clovis, Actes du colloque de Paris, 14-15 mars 1996, rapports et synthèses de la deuxième journée*, Document de travail n°3, Paris.
- Petit-Aupert, C. (2006) : "L'apport de la prospection aérienne à la connaissance des villae du Lectourois", in : *Réchin 2006*, 67-76.
- Réchin, Fr. (2006) : *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiment de vie et d'exploitation, domaines et postérité médiévales, Actes de la table ronde de Pau, 24-25 novembre 2000*, Archéologie des Pyrénées orientales et des Landes Hors série 2, Pau.
- Robin, K. (2005) : *La villa gallo-romaine du Moulin de Chez Bret à Jonzac*, DFS, Service Départemental d'Archéologie de la Charente-Maritime.
- (2006) : *La villa gallo-romaine du Moulin de Chez Bret à Jonzac*, DFS, Service Départemental d'Archéologie de la Charente-Maritime.
- Robin, K., C. Ballarin, B. Boisseau, St. Boulogne, P. Fouéré, P. Galibert et Chr. Maniquet (1998) : *Occupation pré- et protohistorique, exploitation vinicole antique, zone d'ensilage et nécropole médiévales, Rocade de l'agglomération de Royan*, DFS de fouille de sauvetage, AFAN, Poitiers.
- Simon-Hiarnard, D. et F. Dubreuil (2000) : *Verres d'époque romaine*, Collection des musées de Poitiers, Poitiers.
- Van Ossel, P. (1997) : "Structure, évolution et statut des habitats ruraux au Bas Empire en Île-de-France", in : Ouzoullias & Van Ossel, dir. 1997, 94-119.

